

aspects statistiques

recensement fédéral des entreprises 1985

9. le secteur de la santé à Genève

n° 78
septembre 90

SOMMAIRE	Page
1. Introduction	3
2. Définitions	4
3. Etablissements et personnes occupées: vue d'ensemble	9
4. Taille des établissements et nature juridique de l'entreprise	17
5. La durée hebdomadaire de travail et le temps de travail	23
6. Personnes occupées: quelques catégories spéciales	30
7. Répartition spatiale des établissements et personnes occupées	33
8. Eléments de comparaison	39
Annexe statistique	43



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

Rue du 31-décembre 8

Case postale 36

1211 Genève 6

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

République et canton de Genève

Brève présentation du Service cantonal de statistique (SCS)

Le SCS : un service d'information

Le SCS est un service général d'information sur la vie économique et sociale du canton de Genève, plus particulièrement sur la population, l'économie et le domaine bâti, qui font l'objet d'une analyse permanente.

Par des enquêtes directes, l'exploitation de sources administratives ou d'informations statistiques fédérales, le SCS rassemble des données chiffrées sur la réalité socio-économique genevoise et ses divers aspects. Il traite ces données et en analyse les résultats en recourant aux diverses méthodes statistiques, afin de produire des informations statistiques pertinentes. Enfin, il diffuse ces informations, plus ou moins synthétisées, sous des formes diverses (tableaux et graphiques; rapports et publications).

Service officiel de l'Etat rattaché au Département de l'économie publique, le SCS est à la disposition des autorités, des administrations et du public, qu'il s'agisse d'associations diverses, d'entreprises ou de particuliers.

Subventionné par la Ville de Genève, le SCS a également un rôle de service municipal de statistique.

- *économie*
(production, revenus, salaires, consommation, prix, loyers, énergie, conjoncture),
- *domaine bâti*
(construction, bâtiments, logements, occupation du sol, transactions immobilières).

L'activité du SCS peut être définie en huit points :

- élaboration de statistiques de base dans les domaines précités,
- appui à d'autres services pour la réalisation de statistiques,
- participation à la réalisation des recensements fédéraux (les principaux portent sur la population et les entreprises et ont lieu alternativement tous les 10 ans),
- diffusion de l'information statistique produite ou rassemblée par le SCS (publications, réponses à des demandes de toute nature),
- organisation et gestion de fichiers généraux,
- études et enquêtes diverses pour le compte des autorités,
- participation à des commissions d'experts,
- recherche appliquée : travaux d'analyse et prévision dans les trois principaux domaines du service.

Activités

Le SCS couvre principalement trois domaines :

- *population*
(population résidente et active, mouvements démographiques, emploi, marché du travail, santé, éducation),

Publications

Le SCS édite 10 collections de publications, qui correspondent à différents besoins : voir informations détaillées en fin de cahier.

Légende des signes

—	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
...	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
()	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
[]	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

Aspects statistiques

n° 78
septembre 1990

Recensement fédéral des entreprises 1985

9. Le secteur de la santé à Genève

Auteur : *Isabelle Dentz* (Tél. 787 67 83)

Avec la collaboration de *Laurence Félix* et *Francis Zosso*

Prix : 15 F

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

8, rue du 31-Décembre Case postale 36 1211 Genève 6 Tél. 787 67 07

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

République et canton de Genève

Résumé

- Le **secteur de la santé** genevois, défini non sans quelques problèmes à partir des données du recensement fédéral des entreprises de 1985, compte **1 702 établissements** (8,2 % des établissements du canton) et occupe **22 063 personnes** (9,1 % des personnes occupées dans le canton). Il recouvre des domaines d'activité tels que : la fabrication et le commerce de biens sanitaires, l'enseignement spécialisé, le financement de certains biens et services, le contrôle et la régulation, la dimension internationale des préoccupations sanitaires et, surtout, la "production" de soins qui concerne 76,2 % (1 297) de ses établissements et 69,6 % (15 364) de ses emplois. Les prestations ambulatoires occupent 3 personnes sur 10 au sein des "producteurs" de soins, alors que 7 emplois sur 10 correspondent au domaine hospitalier et institutionnel.
- Une répartition selon le statut "secteur privé-secteur public" attribue 93,3 % des établissements et 49,0 % des emplois au premier, 6,7 % des établissements et 51,0 % des emplois au second.
- Dans le secteur de la santé les emplois occupés par des **femmes sont majoritaires** (64,2 % du total) alors que pour l'ensemble de l'économie genevoise ils représentent seulement 39,0 %. 41,9 % des personnes occupées sont d'origine étrangère. Toutefois ces données globales recouvrent des situations très différentes au niveau des genres d'activité économique constituant le secteur de la santé.
- Les 1 702 établissements sont essentiellement de **petites unités** occupant moins de 20 personnes (9 établissements sur 10) et rassemblant, au total, 3 emplois sur 10. Les 5 plus grands établissements du secteur concentrent à eux seuls 4 emplois sur 10.
- La durée hebdomadaire de travail est, pour 54,3 % des établissements et 84,6 % des personnes occupées, située entre 40 et 42 heures. Sur les 22 063 personnes occupées dans le secteur de la santé 17,1 % travaillent **à temps partiel**. Parmi ces dernières 8 personnes sur 10 sont des femmes et 3 sur 10 sont d'origine étrangère. Pour l'ensemble de l'économie genevoise le temps partiel concerne 14,4 % des emplois.
- Les frontaliers représentent 8,9 % des emplois du secteur de la santé (sans l'OMS), et 70,1 % sont des femmes. Les intérimaires et les personnes ayant atteint l'âge de l'AVS correspondent à moins de 2 % des emplois, les apprentis (composés de 80,9 % de femmes) à 2,8 %.
- La répartition spatiale des établissements et personnes occupées est caractérisée par une **concentration en ville de Genève** (70,9 % des établissements et 1 emploi sur 2), alors que 13 communes ne comptent aucun établissement du secteur de la santé. 21 communes (46,7 %) sur les 45 du canton ne disposent d'aucun cabinet de médecin et 27 (60,0 %) d'aucune pharmacie. La ville de Genève accueille 78,5 % des cabinets de médecin et 63,8 % des pharmacies. En ce qui concerne les cabinets dentaires, 77,0 % sont situés en ville de Genève et 64,4 % des communes (29) n'en sont pas pourvues.
- Quelques éléments de comparaison Genève/Suisse sont présentés sous forme de tableaux statistiques. Ils ne font qu'ébaucher une approche comparative rendue problématique par la forte spécificité des secteurs sanitaires cantonaux.

1. Introduction

Cette publication présente, pour le canton de Genève, un inventaire des établissements et personnes occupées du secteur de la santé, établi à partir des données du recensement fédéral des entreprises de 1985. Après une description générale du secteur de la santé tel qu'il a été délimité ici parmi tous les établissements recensés en 1985, une approche plus détaillée s'attachera à en relever les caractéristiques principales. L'accent est mis sur la taille des établissements, leur nature juridique, la durée du travail et certaines catégories spéciales de personnes occupées. En outre, une répartition spatiale de l'ensemble des établissements et de quelques unités spécifiques est effectuée par commune et secteur statistique de la ville de Genève.

Signalons que par rapport aux données relatives au secteur de la santé en Suisse, publiées par l'OFS¹, les tableaux du SCS ont été complétés par les chiffres concernant les organisations internationales gouvernementales², qui échappent au recensement proprement dit en vertu de leur statut particulier.

Il est à relever que ce document s'insère à la fois dans le programme de publications du Service cantonal de statistique (SCS) concernant le recensement fédéral des entreprises de 1985³ et dans une perspective de développement des statistiques sanitaires cantonales. Il est utile de préciser les limites de ce double objectif économique et sanitaire reposant, somme toute, sur des données produites selon une seule rationalité *économique* générale.

Le **recensement fédéral des entreprises** est l'enquête la plus importante de la statistique économique en Suisse. Il est exhaustif et porte sur l'ensemble des secteurs économiques, y compris le secteur public et les personnes travaillant à leur compte.

Des recensements sont réalisés tous les dix ans depuis 1955 (les dates antérieures étant 1905, 1929, 1939). Les établissements non agricoles sont recensés en septembre, les établissements agricoles à fin juin. Comme le relevé porte sur les établissements et non sur les entreprises, l'implantation des activités économiques peut être localisée de manière précise. Les informations recueillies par établissement peuvent également être groupées par entreprise.

1. OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *Effectif des personnes occupées dans le secteur de la santé. Une analyse des données du recensement des entreprises de 1985*, Etudes statistiques, Berne, OFS, 1987, 55 p.

2. Et, plus précisément, l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

3. Voir la liste des cahiers parus dans la collection "Aspects statistiques" en page 55.

2. Définitions

2.1 Définition du secteur de la santé

L'approche économique

D'un point de vue économique la nomenclature générale des activités économiques est une classification reposant sur l'activité *principale* des unités recensées (production ou commerce de biens et services, et genre de biens et services produits ou vendus). S'il semble évident que la délimitation du secteur de la santé rassemble des institutions économiques offrant des biens et services *sanitaires*, en pratique, l'inclusion ou l'exclusion de genres d'activité économique au secteur sanitaire est problématique.

Les dimensions du problème

Outre le fait que certaines unités ont une activité économique relevant du secteur de la santé à titre accessoire seulement, ou que leur production ne se différencie en rien de celle d'autres unités équivalentes alors qu'elle est échangée essentiellement sur le "marché de la santé", la plus grande difficulté opérationnelle réside dans la définition même des biens et services *sanitaires*. Le "marché de la santé" où sont échangés ces biens et services devrait permettre de cerner "l'offre et la demande sanitaires" et par là-même les institutions économiques constituant le secteur de la santé. Or ce marché est tributaire avant tout de la définition de la santé elle-même. Que l'on parle de système de santé ou de secteur de la santé, le concept-clé à préciser reste celui de *santé*. La fluctuation de sa définition au cours du temps provoque la superposition de critères juridiques, économiques et socio-culturels lorsqu'il s'agit de délimiter ce marché, secteur ou système. Un flou théorique et conceptuel règne en maître là où un consensus opérationnel minimal devrait permettre de coordonner les efforts d'analyse.

L'évolution de la définition de la santé

Concept n'existant que par négation ou opposition à un état de *maladie* ou de mal-fonctionnement physique ou mental, il a reçu un statut autonome et positif par les soins de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1946¹. L'éclosion d'activités économiques diverses dans le domaine de la santé s'est accompagnée d'un même processus de définition par négation, opposition ou complémentarité. C'est ainsi que l'on décrit les institutions et activités *non-médicalisées*, *para-médicales*, *non-reconnues*, *non-subsventionnées*, *non-remboursées* etc... en référence aux agents et législations principaux à l'origine du développement du système de santé. Un réseau dense de normes juridiques et professionnelles a progressivement réglementé tant la production de biens et services sanitaires, que l'exercice des professions dites de la santé et les modalités de financement et de contrôle de certaines prestations. La délimitation du secteur de la santé s'est ainsi confondue, le plus souvent, avec l'espace juridique, normatif et économique créé autour des agents et institutions thérapeutiques ou de "réparation", par omission de ceux traduisant la prévention et la promotion de la santé par exemple. La définition de l'OMS a provoqué un déséquilibre entre les instruments conceptuels disponibles pour identifier les partenaires concernés et l'immense champ ouvert par une approche bio-psycho-sociale de la santé. Si la "réparation" d'un organisme déficient relevait de professionnels et d'institutions économiques identifiables, la prévention, la promotion de la santé, le maintien d'un état de bien-être bio-psycho-social élargit le domaine de la santé à tout le champ social. Dès lors les critères juridico-économiques relevant d'une approche par la *maladie* ne peuvent être suffisants pour délimiter le secteur de la *santé*. Ainsi la modification socio-culturelle du concept de santé, s'intégrant dans une vision plus holistique (globale), s'est-elle superposée aux définitions juridiques et économiques en usage jusque-là. Le flou théorique présidant à la délimitation du secteur de la santé est largement tributaire de l'utilisation de critères traditionnels et statiques pour définir un phénomène dynamique et en pleine expansion.

1. "La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". (Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, 1946).

L'approche sanitaire

D'un point de vue sanitaire le recensement fédéral des entreprises se prête également mal à l'analyse du secteur de la santé. Il ne permet pas de distinguer les personnes occupées à des actions de soins, prévention ou promotion de la santé, des autres personnes occupées à d'autres fonctions au sein des mêmes établissements. Cette approche globale reste donc insatisfaisante pour appréhender les caractéristiques principales du secteur spécifique de la santé et de ses professionnels (au sens large du terme).

De plus, la nécessaire et difficile classification des activités économiques en catégories les plus homogènes possibles aboutit à des intitulés recouvrant mal la réalité sanitaire. Ainsi, si l'on se place au niveau du *genre*, le niveau le plus désagrégié d'une ventilation des activités économiques qui en compte quatre :

- les divisions (codées par un chiffre)
- les classes ou branches (codées par deux chiffres)
- les groupes (codés par trois chiffres)
- les genres (codés par quatre chiffres),

on se trouve devant certains problèmes de pertinence dont voici un exemple :

Le *genre* No 8333 "Clinique psychiatrique", faisant partie du groupe No 833 "Hôpital, clinique", comprend les institutions relevant de la psychiatrie mais également les cliniques pour épileptiques et les cliniques pour infirmes moteurs cérébraux. Ces deux derniers types d'établissements accueillent toutefois des patients présentant un problème de base qui ne relève pas de la psychiatrie. Les diverses réalités du système de santé semblent donc quelque peu "trahies" par des contraintes de nomenclature à finalité économique.

Malgré les restrictions posées quant à la pertinence et l'univocité de la délimitation possible du secteur de la santé parmi les genres d'activités économiques du recensement fédéral des entreprises de 1985, et quant au degré de précision et d'utilité de l'information fournie sur le secteur lui-même, cette publication devrait permettre d'enrichir notre connaissance dans un domaine largement lacunaire en matière statistique. Sans les données de ce recensement, en effet, il serait impossible d'estimer le nombre d'emplois concernés par le secteur de la santé, que ces derniers correspondent à des activités strictement sanitaires ou à des activités secondaires.

Le secteur de la santé

La délimitation du secteur de la santé effectuée dans cette présentation repose principalement sur le choix réalisé par l'OFS dans sa publication de 1987 : *Effectif des personnes occupées dans le secteur de la santé. Une analyse des données du recensement des entreprises de 1985*¹. A cette base ont été ajoutés :

- a) Deux genres d'activité économique :
Maison de retraite, home pour personnes âgées
Administration du secteur de la santé et de l'hygiène du milieu.
- b) Un établissement, isolé et extrait du genre d'activité économique dont il faisait partie :
l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

1. Voir note 1 page 3.

Le secteur de la santé :

Industrie chimique :

Fabrication de produits pharmaceutiques.

Construction électrique ou électronique, fabrication d'instruments de précision, d'optique ou d'objets similaires :

Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'appareils orthopédiques.

Commerce de gros :

Produits pharmaceutiques (sauf la vente en gros de matériel dentaire, de produits diététiques et d'alcaloïdes).

Matériel de laboratoire, matériel dentaire, matériel médical ou orthopédique.

Commerce de détail :

Pharmacie.

Droguerie, parfumerie.

Matériel de laboratoire, matériel médical ou orthopédique.

Assurances :

Caisse d'assurance-maladie.

Enseignement public et enseignement privé :

Ecole à programme d'enseignement spécial.

Ecole professionnelle d'infirmières.

Service de santé et service vétérinaire (public et privé) :

Cabinet de médecin.

Cabinet dentaire (sauf les prothésistes).

Psychothérapeute (psychologue, psychothérapeute; sauf les psychothérapeutes médicaux).

Guérisseur, chiropraticien (homéopathe, acupresseur, acupuncteur etc...).

Physiothérapeute, ergothérapeute ou profession semblable (masseur, kinésithérapeute, électrothérapeute, hydrothérapeute, physiologiste, rééducateur moteur etc...; sauf les masseurs sportifs).

Autres professions para-médicales (infirmière, sage-femme, orthophoniste ou autre cabinet para-médical).

Hôpital ou clinique pour traitement de courte durée¹ (ne dépassant pas 30 jours).

Hôpital ou clinique pour traitement de longue durée (dépassant 30 jours; sauf les maisons de retraite et les hôtels ou maisons de cure sans médecin attitré résidant sur place).

Clinique psychiatrique (également les cliniques pour épileptiques, infirmes moteurs cérébraux, débiles mentaux; sauf les établissements de réadaptation).

Autre établissement pour malades (établissements servant essentiellement à la réadaptation médicale, au traitement des malades ou des invalides. Exemples : établissements thermaux, climatiques, de diététique, de cure pour alcooliques ou toxicomanes, et les préventoriums; sauf les institutions visant à l'insertion des handicapés et les hôtels ou maisons de cure).

Laboratoire de mécanicien-dentiste.

Laboratoire médical (pharmacologique, d'analyses médicales, institut de diagnostic, bactériologique).

Consultation ambulatoire.

Autre institution du service de santé (établissements du service de santé qui n'hébergent pas de patients comme les instituts de radiologie, radiothérapie, les organismes chargés du transport des malades, les banques du sang et d'organes; sauf les organisations visant à promouvoir la santé et les hôtels ou maisons de cure).

Services vétérinaires : cabinets de vétérinaire(s) et autre institution du service vétérinaire.

Hébergement social, oeuvres sociales :

Maison de retraite, home pour personnes âgées.

Institutions visant à l'insertion sociale des handicapés, foyers de handicapés (y compris maison d'aveugles, de sourds, de sourds-muets; foyer pour handicapés mentaux, atelier protégé; sauf les centres médicaux de réadaptation).

Administrations publiques au sens étroit du terme :

Administration du secteur de la santé et de l'hygiène du milieu (sauf les services administratifs hospitaliers inclus dans les services de santé).

Assurances sociales :

Assurance-accidents (CNA).

Représentations diplomatiques, organisations internationales gouvernementales :

Organisation internationale gouvernementale (seule l'Organisation Mondiale de la Santé a été prise en compte).

1. Selon la classification retenue par la VESKA et l'OFS pour la statistique des établissements hospitaliers.

2.2 Quelques définitions spécifiques

Etablissement

Tout lieu de travail géographiquement distinct où une activité économique est exercée de manière régulière par une ou plusieurs personnes durant au moins 20 heures par semaine (à ne pas confondre avec l'"entreprise" qui peut comporter plusieurs établissements).

Le classement des établissements par branche (ou activité) économique est effectué en fonction de l'activité économique principale, déterminée d'après le nombre de personnes occupées.

Seuls sont exclus des relevés les services domestiques dans les ménages privés et le travail à domicile. Le travail bénévole est inclus.

Personnes occupées

Toutes les personnes travaillant à temps complet ou à temps partiel.

Personnes occupées à plein temps

Toutes les personnes dont le nombre d'heures de travail équivaut à :

- 90 % ou plus de la durée hebdomadaire de travail de l'établissement si celle-ci se situe entre 28 et moins de 35 heures;
- 70 % ou plus de la durée hebdomadaire de travail de l'établissement si celle-ci se situe entre 35 et moins de 56 heures ou s'il n'y a pas de norme¹;
- 50 % ou plus de la durée hebdomadaire de travail de l'établissement si celle-ci est supérieure ou égale à 56 heures.

Le terme "personnes occupées" est utilisé ici comme équivalent à "emplois".

Apprenti

Personne de 15 ans révolus ayant terminé sa scolarité obligatoire et qui, sur la base d'un contrat d'apprentissage, apprend un métier réglementé par la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Intérimaire

Personne engagée temporairement par l'intermédiaire d'une agence, pour un emploi non permanent.

Frontalier

Personne de nationalité étrangère qui rentre chaque jour à son domicile situé dans un pays voisin; elle est en possession d'un permis de travail pour frontalier.

1. La durée hebdomadaire se situant la plupart du temps entre 40 et 45 heures, le 70 % correspond à des valeurs comprises entre 28 et 31,5 heures par semaine.

2.3 Remarques générales

Comme tout relevé de cette nature, le recensement fédéral des entreprises (RFE), en tant que mesure de la structure des activités économiques, repose sur des choix théoriques nécessaires en matière de nomenclatures, de définitions, d'instruments de mesure (questionnaires), de mode de récolte des informations (agents recenseurs, questionnaires adressés par poste), etc.... Ces choix introduisent des limites ou "distorsions" à prendre en compte lors de l'interprétation des résultats. Dans des publications précédentes¹ consacrées à l'exploitation des données du RFE, le lecteur a été rendu attentif à certaines de ces limites. Notons toutefois que les "biais statistiques" inhérents à tout recensement n'ont, jusqu'ici, jamais été calculés en Suisse, contrairement à ce qui est assez souvent fait dans certains pays étrangers.

En utilisant les données du RFE pour photographier un secteur particulier de l'économie genevoise, le secteur de la santé par exemple, et non plus la structure de l'ensemble des activités économiques, les biais de base rendraient nécessaire une mesure de validité ou, en d'autres termes, de confronter les données à d'autres mesures ou fichiers portant sur l'emploi et les établissements. Il serait ainsi possible de mettre en évidence le lieu, la nature et l'ampleur d'éventuelles différences, soit de connaître "la distorsion" induite par la mesure. Cette épreuve de validation n'a pas été effectuée dans cette présentation. Le lecteur prendra donc avec toute la prudence nécessaire le contenu de l'analyse qui va suivre.

La délimitation du secteur de la santé effectuée ici et l'angle d'analyse choisi reposent également sur des hypothèses théoriques qui ne sont pas les seules possibles; sera privilégiée ici l'approche "intérieure" d'un secteur de la santé largement défini, quitte à mettre en évidence des données quelque peu marginales en regard de l'ensemble des activités économiques. Le lecteur intéressé par une comparaison du secteur de la santé avec l'ensemble des activités économiques genevoises ou avec les données suisses se reportera au chapitre 8 et aux publications dans lesquelles les services de santé sont analysés parmi les autres branches économiques du canton de Genève: Aspects statistiques N° 62, 66 et 69.

Les changements de nomenclature entre les recensements successifs ne permettent pas de reconstituer le secteur de la santé, sur les mêmes bases qu'en 1985, pour les relevés antérieurs. Le lecteur intéressé par l'évolution des services de santé et vétérinaires 1975-1985 se référera à l'Aspect statistique N° 62, page 13, qui présente les établissements et personnes occupées en 1975 et 1985.

1. Voir en page 55 la liste des Aspects statistiques consacrés au RFE.

3. Etablissements et personnes occupées : vue d'ensemble

3.1 Les établissements

En 1985, le secteur de la santé du canton de Genève, tel qu'il a été délimité ici, compte 1 702 établissements dont 32 appartiennent au secteur secondaire et 1 670 au secteur tertiaire. Dominent cet ensemble, d'un point de vue numérique, avec 1 251 établissements (73,5 % du total) : les services de santé et services vétérinaires. Suivent, par ordre décroissant de leur part respective, les classes d'activité économique suivantes :

- le commerce de détail : 12,7 %
- le commerce de gros : 4,3 %
- l'hébergement social, les oeuvres sociales : 3,9 %
- les assurances : 1,4 %
- l'enseignement public et privé : 1,3 %
- l'industrie chimique : 1,2 %
- les administrations publiques : 0,8 %
- la construction électrique, électronique, optique : 0,6 %
- et à égalité avec 0,1 % : les assurances sociales et l'OMS.

Les services de santé

Sans les services vétérinaires, les services de santé représentent à eux seuls 1 231 établissements. Les cabinets de médecin en rassemblent les 49,4 % (ils sont le genre d'activité économique le plus important avec une part de 35,7 % aux 1 702 établissements du secteur entier). Avec les cabinets de médecin-dentiste ils représentent 69,1 % des établissements des services de santé. Les hôpitaux et cliniques entrent pour 4,1 % seulement dans la composition de ce sous-ensemble et pour 2,9 % dans celle de tout le secteur de la santé.

Le tableau 1 permettra de compléter ce bref survol des établissements du secteur de la santé.

Le secteur privé

Le secteur privé est largement majoritaire avec ses 1 588 établissements (93,3 % du total), pour 114 au secteur public. Il est dominé numériquement (soit 51,9 %) par les cabinets médicaux (médecins et médecins-dentistes) qui, avec les pharmacies, représentent 60,6 %. A noter que les 32 établissements du secteur secondaire font partie exclusivement du secteur privé alors que les 1 670 établissements du tertiaire sont répartis de la manière suivante : 1 556 au secteur privé et 114 au secteur public.

Le secteur public

Le secteur public voit la part des hôpitaux, cliniques et autres établissements pour malades s'élever à 21,1 % de ses 114 établissements alors que celle des cabinets médicaux est la plus importante avec 23,7 %. Les écoles d'infirmières représentent le 2,6 % des établissements du secteur public et le 0,2 % de tous les établissements du secteur de la santé.

Tableau 1

Canton de Genève

Etablissements du secteur de la santé en 1985, selon le statut secteur privé-secteur public et le genre d'activité économique

	Nombres absolus			Répartition en pour cent		
	Secteur privé	Secteur public	Total	Secteur privé	Secteur public	Total
Industrie chimique						
Produits pharmaceutiques	21	-	21	1,3	-	1,2
Construction électr., électron., optique						
Matériel médico-chirurgical	11	-	11	0,7	-	0,6
Commerce de gros	74	-	74	4,7	-	4,3
Produits pharmaceutiques	38	-	38	2,4	-	2,2
Mat. de labo, mat. dentaire, médical	36	-	36	2,3	-	2,1
Commerce de détail	217	-	217	13,7	-	12,7
Pharmacie	138	-	138	8,7	-	8,1
Droguerie, parfumerie	57	-	57	3,6	-	3,3
Matériel médical, de laboratoire	22	-	22	1,4	-	1,3
Assurances						
Caisse d'assurance maladie	24	-	24	1,5	-	1,4
Enseignements publics et privés	4	18	22	0,3	15,8	1,3
Ecole d'enseignement spécial	4	15	19	0,3	13,2	1,1
Ecole d'Infirmières	-	3	3	-	2,6	0,2
Services de santé, vétérinaires	1 183	68	1 251	74,5	59,6	73,5
Cabinet de médecin	594	14	608	37,4	12,3	35,7
Cabinet dentaire	230	13	243	14,5	11,4	14,3
Psychothérapeute	44	-	44	2,8	-	2,6
Guérisseur, chiropraticien	12	-	12	0,8	-	0,7
Physiothérapeute, ergothérapeute	105	-	105	6,6	-	6,2
Autres professions para-médicales	15	-	15	0,9	-	0,9
Hôpital pour traitements courts	12	5	17	0,8	4,4	1,0
Hôpital pour traitements longs	13	4	17	0,8	3,5	1,0
Clinique psychiatrique	-	9	9	-	7,9	0,5
Autre établissement pour malades	1	6	7	0,1	5,3	0,4
Laboratoire de mécanicien dentiste	86	-	86	5,4	-	5,1
Laboratoire médical	29	-	29	1,8	-	1,7
Consultation ambulatoire	9	14	23	0,6	12,3	1,4
Autre instit. du service de santé	13	3	16	0,8	2,6	0,9
Cabinet de vétérinaire	17	-	17	1,1	-	1,0
Autres services vétérinaires	3	-	3	0,2	-	0,2
Oeuvres et hébergement sociaux	54	12	66	3,4	10,5	3,9
Maison de retraite	22	4	26	1,4	3,5	1,5
Foyer pour handicapés	32	8	40	2,0	7,0	2,4
Administrations publiques (au sens strict)						
Administration de la santé, de l'environnement	-	14	14	-	12,3	0,8
Assurances sociales						
Assurance accidents (CNA)	-	1	1	-	0,9	0,1
Organisations internationales gouvernementales						
Organisation mondiale de la santé	-	1	1	-	0,9	0,1
Total	1 588	114	1 702	100,0	100,0	100,0

La complémentarité ou le partage des tâches

La répartition des genres d'activité économique ou le "partage des tâches" entre les secteurs privé et public de la santé est particulièrement net pour:

- l'enseignement spécialisé et celui des professions de la santé, les cliniques psychiatriques, les organes de gestion, de contrôle et de régulation, les assurances sociales : *secteur public*;
- la fabrication et la vente de produits pharmaceutiques et de matériel médical (au sens large), les cabinets médicaux et para-médicaux, les laboratoires divers, les services vétérinaires : *secteur privé*.

En ce qui concerne les hôpitaux et cliniques, le secteur privé compte 26 établissements et le secteur public 24. La majorité des maisons de retraite et foyers pour handicapés relèvent du secteur privé.

Remarque :

Si la mise en relation du nombre d'établissements et des effectifs correspondants de personnes occupées, pour chaque genre d'activité, peut quelque peu "bousculer" cette hiérarchie construite sur la base des unités économiques recensées, il n'est pas sans importance de relever le degré "d'éclatement" des centres de décision et de gestion. Chaque unité économique recensée, quelle qu'elle soit, peut être considérée comme un centre de décision relativement autonome¹, donc comme un partenaire parmi les agents du système de santé. La taille de l'établissement, et donc sa structure propre, peut déterminer largement sa stratégie en matière de prestations offertes aux demandeurs. Cette hypothèse de base conduira à distinguer systématiquement, en cours d'analyse, les données relatives aux établissements des données concernant les personnes occupées, et à développer celles portant sur leur taille.

3.2 Les personnes occupées

Le secteur de la santé correspond à 22 063 emplois occupés pour 64,2 % d'entre eux par des femmes. Parmi toutes les personnes occupées, 58,1 % sont d'origine suisse et 41,9 % d'origine étrangère. 1 031 emplois relèvent du secteur secondaire, 21 032 du secteur tertiaire. Le secteur privé rassemble 10 816 personnes occupées (49,0 % du total) dans ses 1 588 établissements alors que le secteur public en compte 11 247 (51,0 % du total) dans ses 114 établissements. Les services de santé et vétérinaires dominent l'ensemble avec 64,4 % des 22 063 emplois de tout le secteur de la santé.

1. Cette relative autonomie se situant au niveau de la gestion du contact direct entre l'offre sanitaire de l'établissement et le demandeur, à l'intérieur du cadre général fixé par l'entreprise.

Tableau 2

Canton de Genève

**Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé en 1985,
selon le statut secteur privé-secteur public et l'activité économique**

	Etablissements	Personnes occupées selon le sexe		
		Hommes	Femmes	Total
Secteur privé				
Industrie chimique	21	442	403	845
Construction électrique, électronique, optique	11	98	88	186
Commerce de gros	74	752	581	1 333
Commerce de détail	217	444	1 146	1 590
Assurances	24	118	254	372
Enseignement privé	4	12	7	19
Services de santé, vétérinaires	1 183	1 808	3 784	5 592
Oeuvres et hébergement sociaux	54	289	590	879
Total	1 588	3 963	6 853	10 816
Secteur public				
Enseignement public	18	82	300	382
Services de santé, vétérinaires	68	2 856	5 769	8 625
Oeuvres et hébergement sociaux	12	127	211	338
Administrations publiques (sens strict)	14	118	226	344
Assurances sociales	1	49	15	64
OMS	1	710	784	1 494
Total	114	3 942	7 305	11 247
Ensemble	1 702	7 905	14 158	22 063

Tableau 3

Canton de Genève

**Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé en 1985,
selon le statut secteur privé-secteur public**

	Etablissements	Personnes occupées selon l'origine		
		Suisses	Etrangers	Total
Secteur privé	1 588	7 295	3 521	10 816
Secteur public	114	5 531	5 716	11 247
Total	1 702	12 826	9 237	22 063

Personnes occupées : sexe et origine

Les femmes travaillent principalement dans les services de santé et vétérinaires qui rassemblent 67,5 % de toutes les personnes de sexe féminin occupées dans le secteur de la santé, alors que pour les hommes ces services ne représentent que 59,0 % des personnes occupées.

L'industrie chimique, la construction électrique, électronique et optique, le commerce de gros et les assurances sociales sont les seules classes d'activité économique où la part des hommes est plus élevée que celle des femmes.

Dans le secteur secondaire, les hommes entrent pour 52,4 % dans le total des personnes occupées, contre 35,0 % dans le secteur tertiaire.

Le secteur privé et ses 10 816 emplois compte 63,4 % de femmes et 36,6 % d'hommes, le secteur public (11 247 emplois) 65,0 % de femmes et 35,0 % d'hommes.

La part des étrangers au sein des effectifs de personnes occupées est supérieure à celle des Suisses dans 3 classes d'activité économique, soit :

- dans l'industrie chimique (55,5 %)
- dans la construction électrique, électronique et optique (64,0 %)
- à l'Organisation mondiale de la santé (84,5 %).

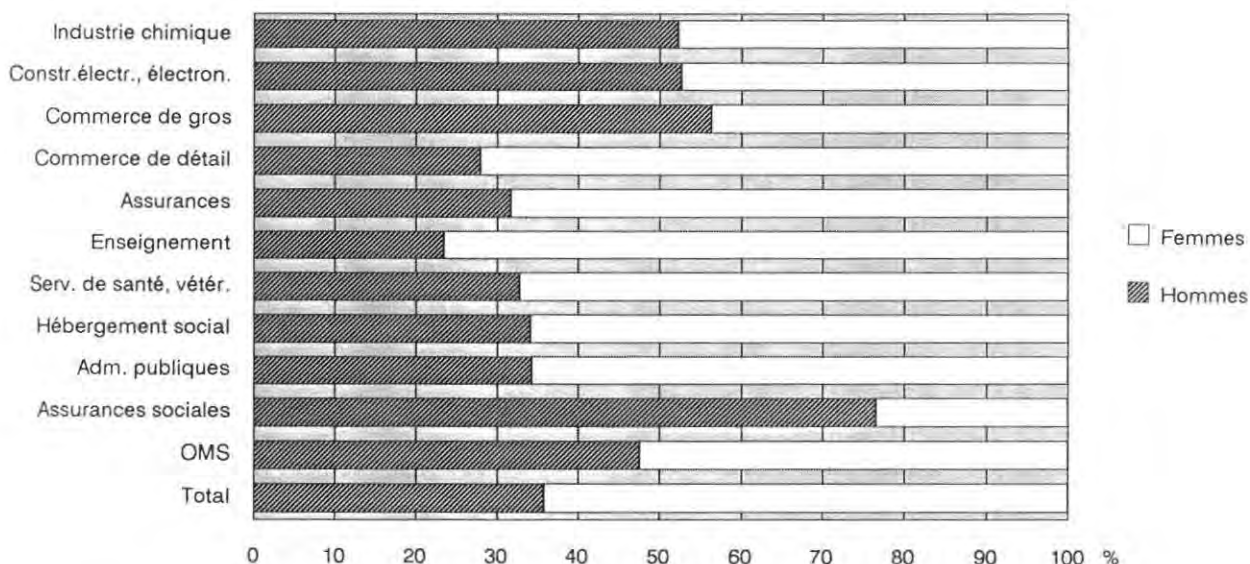
Le secteur privé rassemble une majorité de personnes occupées d'origine suisse, soit 67,4 %, alors que dans le secteur public la part des étrangers atteint 50,8 % de l'effectif des personnes occupées et celle des Suisses 49,2 %.

Graphique 1

Canton de Genève

Emplois du secteur de la santé selon le sexe, en 1985

Répartition par branche économique

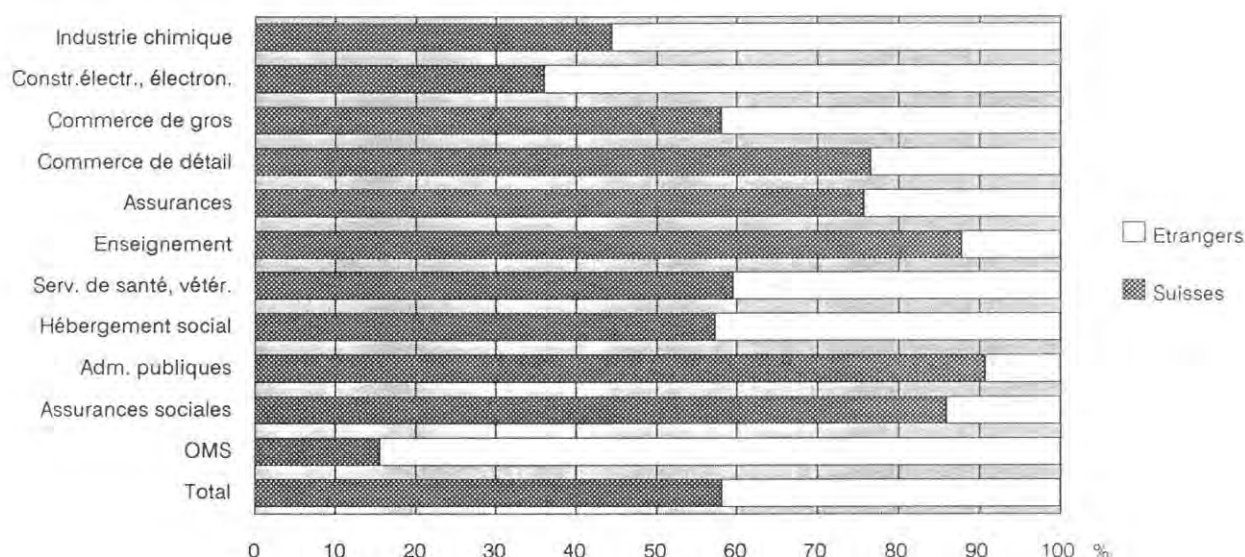


Graphique 2

Canton de Genève

Emplois du secteur de la santé selon l'origine, en 1985

Répartition par branche économique



3.3 Les "producteurs" de soins

On peut distinguer au sein du secteur de la santé de grands domaines tels que :

- la fabrication et le commerce de biens sanitaires
- l'enseignement spécialisé
- le financement de certains biens et services
- les organes de contrôle et de régulation
- la dimension internationale des préoccupations sanitaires
- les services vétérinaires

et pour terminer,

- le sous-ensemble le plus important de tout le secteur de la santé : les "producteurs" de soins.

Les *producteurs de soins* sont constitués des services de santé et d'hébergement social qui fournissent des prestations ayant pour objectif la restauration et/ou le maintien d'un état de santé satisfaisant de la population. Ils comptent 1 297 établissements (76,2 % du total) et 15 364 personnes occupées (69,6 % du total) répartis dans 16 genres d'activité économique. (Voir tableau 4).

Les hôpitaux, cliniques et autres établissements pour malades, avec les maisons de retraite et les foyers de handicapés, sont la face "institutionnalisation" de la réponse des dispensateurs de soins aux "demandeurs"; les autres unités en sont la face "ambulatoire"¹

1. Il faut rappeler que les personnels des institutions hospitalières et d'hébergement social offrant des prestations ambulatoires ne peuvent être distingués à partir des données du RFE.

Le domaine "institutionnel" représente 10 612 emplois, soit 69,1 % de toutes les personnes occupées dans la "production de soins". A noter que les hôpitaux, cliniques et autres établissements pour malades rassemblent à eux seuls les effectifs les plus importants de tout le secteur de la santé, soit 42,6 % de tous les emplois. Ainsi le pôle ambulatoire emploie, lui, 3 personnes sur 10 occupées dans la "production" de soins.

Les données relatives au sexe et à l'origine des personnes occupées traduisent des différences importantes en ce qui concerne le type de prise en charge offerte par les "producteurs" de soins. Ainsi le groupe "institutionnalisation" compte 68,4 % de femmes (64,2 % pour l'ensemble du secteur de la santé) et 50,7 % d'étrangers (41,9 % au secteur entier) alors que le groupe "ambulatoire" atteint des valeurs de 64,0 % pour les femmes et 18,6 % seulement pour les personnes occupées d'origine étrangère.

Tableau 4

Canton de Genève

Etablissements "producteurs de soins" et personnes occupées en 1985, selon le sexe ou l'origine et le genre d'activité économique

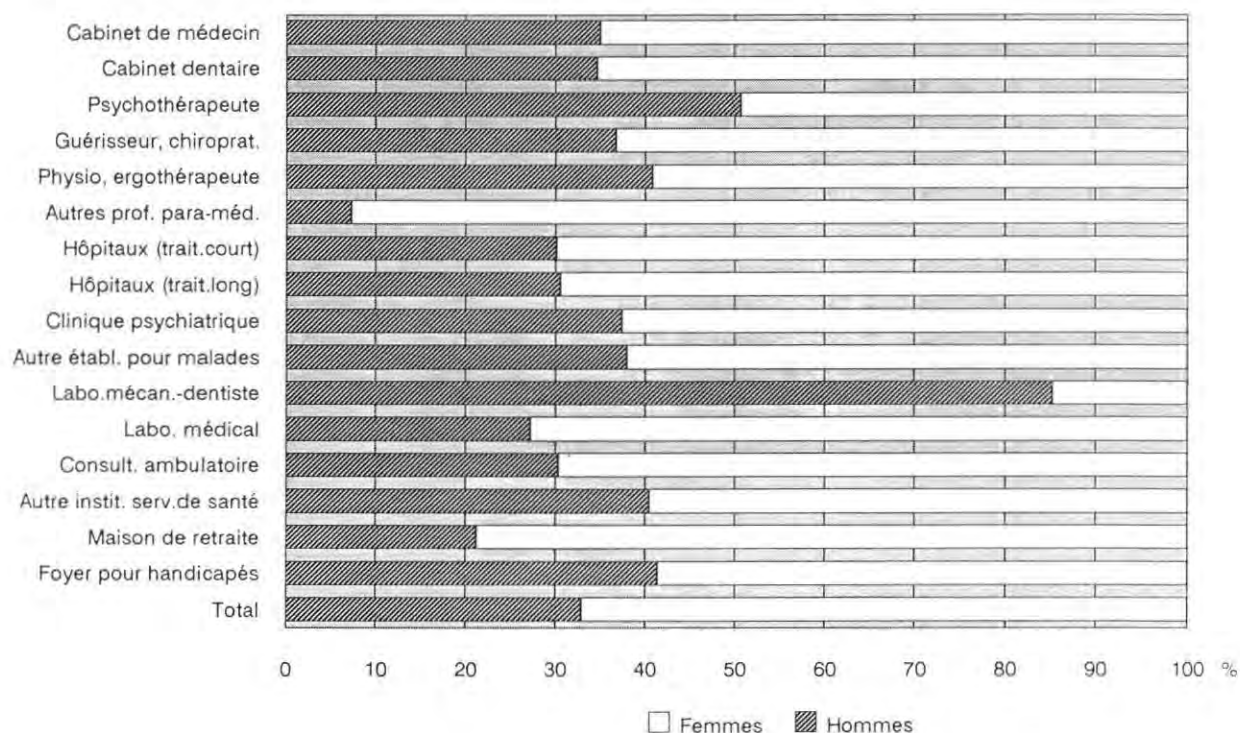
	Etablissements	Personnes occupées				
		Total	Sexe		Origine	
			Hommes	Femmes	Suisses	Etrangers
Pôle "institutionnalisation"						
Hôpital pour traitements courts	17	6 307	1 902	4 405	3 218	3 089
Hôpital pour traitements longs	17	1 841	563	1 278	716	1 125
Clinique psychiatrique	9	1 176	441	735	549	627
Autre établissement pour malades	7	71	27	44	47	24
Maison de retraite	26	438	93	345	177	261
Foyer pour handicapés	40	779	323	456	520	259
Total	116	10 612	3 349	7 263	5 227	5 385
Pôle "ambulatoire"						
Cabinet de médecin	608	1 793	629	1 164	1 571	222
Cabinet dentaire	243	1 058	367	691	911	147
Physio, ergothérapeute	105	318	130	188	268	50
Psychothérapeute	44	65	33	32	56	9
Guérisseur, chiropraticien	12	38	14	24	30	8
Autres professions para-médicales	15	96	7	89	77	19
Consultation ambulatoire	23	517	157	360	338	179
Laboratoire de mécanicien-dentiste	86	156	133	23	124	32
Laboratoire médical	29	363	99	264	239	124
Autre institution des services de santé	16	348	141	207	254	94
Total	1 181	4 752	1 710	3 042	3 868	884
Ensemble	1 297	15 364	5 059	10 305	9 095	6 269

Graphique 3

Canton de Genève

Emplois des "producteurs de soins" selon le sexe, en 1985

Répartition par genre d'activité économique

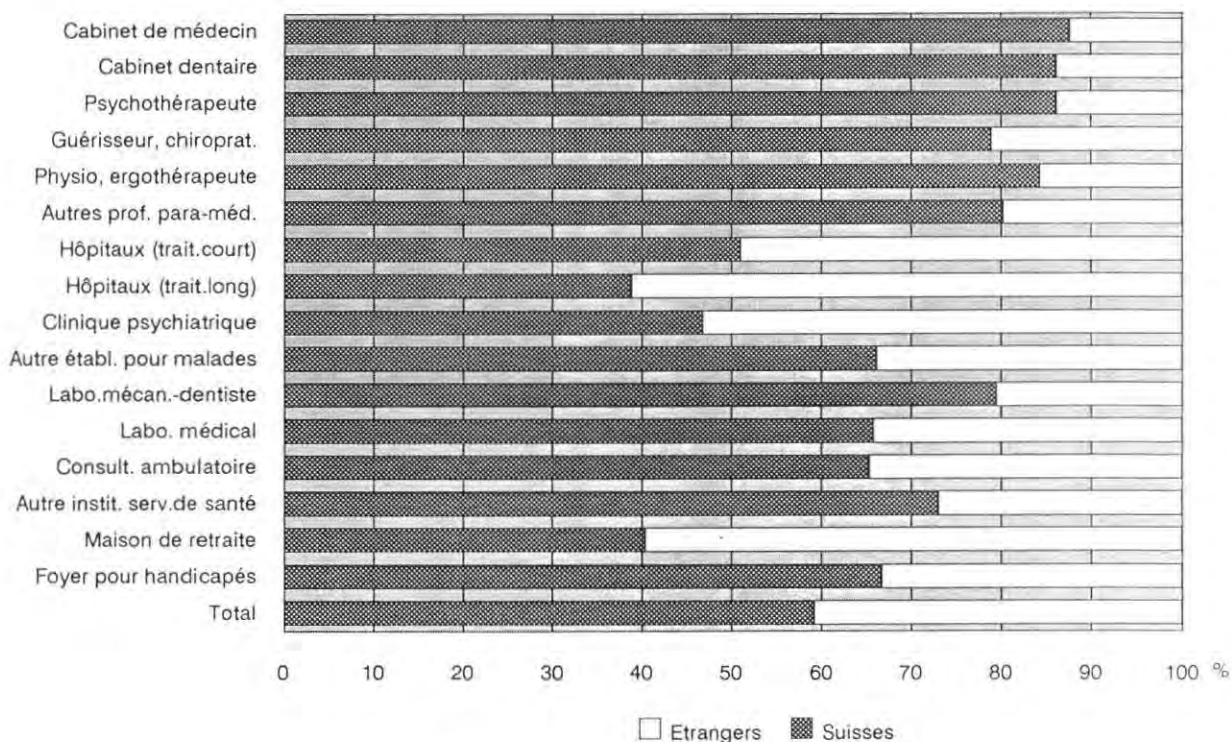


Graphique 4

Canton de Genève

Emplois des "producteurs de soins" selon l'origine, en 1985

Répartition par genre d'activité économique



3.4 Résumé

Le secteur de la santé présente schématiquement l'image suivante :

Large domination numérique des cabinets médicaux (médecins et médecins-dentistes) au niveau des établissements et non moins manifeste domination des établissements hospitaliers en ce qui concerne le nombre de personnes occupées.

La majorité des personnes occupées est de sexe féminin pour l'ensemble du secteur, avec des situations fort diverses entre les genres d'activité économique telles que, pour ne citer que les extrêmes : 92,7 % de femmes dans les "autres professions para-médicales" et 14,7 % dans les laboratoires de mécanicien-dentiste.

La part des personnes occupées d'origine étrangère dans le total des emplois s'élève globalement à 41,9 %, avec des variations importantes suivant le genre d'activité économique : de 84,5 % pour l'Organisation mondiale de la santé à 10,6 % dans les cabinets de vétérinaires, alors que les administrations publiques, au sens strict, n'en rassemblent que 9,3 % (voir tableau 1 de l'annexe statistique, page 44).

Le secteur de la santé peut être subdivisé en divers sous-ensembles créés soit à partir d'une logique juridique et de mode de financement (secteurs privé et public), soit sur la base de la nature de l'activité (production et vente de biens sanitaires, enseignement, contrôle et régulation, financement, services vétérinaires et producteurs de soins). Bien que ces sous-ensembles ne se recouvrent pas, il est possible de mettre en évidence une relative spécialisation des secteurs privé (production et vente de biens sanitaires, prise en charge ambulatoire) et public (établissements hospitaliers, enseignement professionnel et spécialisé, contrôle et régulation).

4. Taille des établissements et nature juridique de l'entreprise

4.1 Taille des établissements

Les établissements recensés en 1985 ont été classés en 9 groupes selon le nombre de personnes qu'ils occupent : 1 personne, 2 à 4, 5 à 9, 10 à 19, 20 à 49, 50 à 99, 100 à 199, 200 à 499 et 500 ou plus.

Ces 9 groupes peuvent être appréhendés de deux manières : en examinant, soit le nombre d'établissements composant chacun d'entre eux, soit le nombre de personnes occupées dans chaque groupe. Deux logiques d'analyse sont sous-jacentes aux deux "hiérarchies" qu'il est possible de dégager à partir de ces deux classements :

- mettre en évidence la diversité régnant au sein du secteur de la santé où de multiples petits établissements, occupant moins de 10 personnes chacun, côtoient quelques grandes unités de plus de 500 personnes occupées,
- relever la concentration des emplois dans un nombre restreint d'établissements, essentiellement hospitaliers.

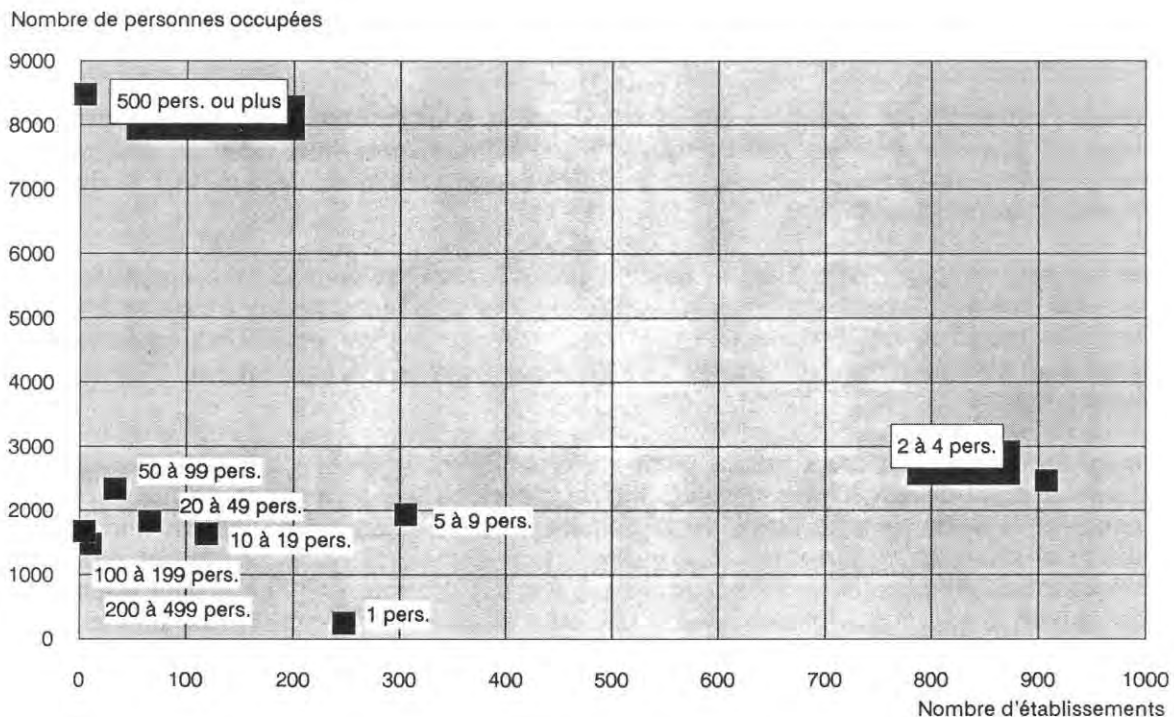
Illustration de cette double approche : si 9 établissements sur 10 occupent moins de 20 personnes dans le secteur de la santé, ils ne représentent, ensemble, en termes de personnes occupées, que 3 emplois sur 10. Les 5 plus grands établissements (le secteur de la santé en compte 1 702) concentrent à eux seuls 4 emplois sur 10.

Le secteur secondaire comme le secteur tertiaire sont formés majoritairement d'établissements occupant de 2 à 4 personnes. Les emplois par contre sont rassemblés essentiellement dans des unités de 50 à 99 personnes pour le premier et dans de grands établissements de 500 personnes ou plus pour le second.

Graphique 5

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé selon la taille de l'établissement, en 1985



4.2 Diversité des tailles et concentration des emplois : la double hiérarchie...

Le rapport entre le nombre d'établissements de même taille constituant un groupe et leur "poids" en termes de personnes occupées, est représenté par le tableau 5.

Deux classements ont été effectués à l'intérieur de chaque classe d'activité économique.

- 1) Les établissements : chaque groupe (constitué par des unités de même taille) a été placé sur une échelle allant de 1 à 9 en fonction du nombre d'établissements qu'il contient. Le score de "1" a été attribué au groupe le plus important et "9" (ou moins si la classe d'activité ne contient pas toutes les variétés de taille représentées) au moins "fourni", sans tenir compte de l'importance numérique (absolue et/ou relative) des écarts entre les groupes.
- 2) Les personnes occupées : la même procédure a été appliquée en fonction du nombre total de personnes occupées à l'intérieur de ces mêmes groupes. La note "1" correspond au nombre de personnes occupées le plus élevé.

Chaque groupe d'établissements, à l'intérieur d'une branche d'activité économique, obtient ainsi deux résultats : le premier indiquant le classement du groupe selon le nombre d'unités qu'il contient, et le deuxième selon le volume total d'emplois qu'il représente. Graphiquement ces résultats sont inscrits dans un rectangle partagé en deux surfaces égales : celle de gauche représente son classement dans la hiérarchie des établissements et celle de droite dans celle des personnes occupées. (Le score "1" est ombré).

Les situations dans lesquelles un groupe d'établissements reçoit le score "1" dans les deux "hiérarchies" (rectangles ombrés) est défini comme un "lieu d'équilibre". En postulant que la stratégie de l'établissement, face aux demandeurs, repose en partie sur sa taille, le lieu d'équilibre peut traduire la présence d'une homogénéité de "l'offre" ou d'une stratégie dominante, dans la branche économique concernée. A contrario un fort "déséquilibre" peut correspondre à un faisceau d'"offres" différentes, voire complémentaires, dans une branche économique. Il traduit ainsi "le contrepoids" réalisé par quelques établissements de grande taille, face à de nombreuses petites unités.

Tableau 5

Canton de Genève

Diversité des tailles et concentration des emplois dans le secteur de la santé en 1985, par branche d'activité économique

Taille des établissements :
(en pers. occupées)

1	2 - 4	5 - 9	10 - 19	20 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500 ou plus
---	-------	-------	---------	---------	---------	-----------	-----------	-------------

Industrie chimique	1	6	5	7	2	5	3	4	4	2	5	3	5	1
Construction, électr.,électron.	2	3	1	2					3	1				
Commerce de gros	2	8	1	6	4	7	3	3	5	2	6	4	7	5
Commerce de détail	4	6	2	4	1	1	3	2	5	5			6	3
Assurances	4	6	1	5	2	4			3	2	5	3	5	1
Enseignements privé, public	4	7	3	6	1	5	2	3	3	2	4	4	4	1
Serv.de santé, vétérinaires	2	9	1	2	3	5	4	8	5	6	6	3	7	7
Hébergement social	7	7	3	6	2	5	1	2	4	3	5	1	6	4
Administrations publiques			4	5	1	4	2	3	2	2	3	1		
Assurances sociales											1	1		
OMS													1	1
Total	3	9	1	2	2	4	4	7	5	5	6	3	7	8

Le commerce de détail est la seule classe d'activité économique présentant un *point d'équilibre* tel qu'il a été défini : c'est dans le groupe des établissements occupant de 5 à 9 personnes que l'on trouve à la fois le nombre le plus élevé d'établissements et de personnes occupées.

Toutes les autres classes d'activité connaissent un plus ou moins grand "déséquilibre", le type d'établissements dont la fréquence est la plus élevée se situant dans les petites tailles alors que les personnes occupées sont essentiellement rassemblées dans quelques grands établissements. A noter l'importance prise, dans le secteur de la santé, par les "artisans" qui, seuls maîtres à bord, représentent à eux seuls chacun un établissement soit, ensemble, 14,6 % de tous les établissements. Au niveau des genres d'activité économique les psychothérapeutes, avec 70,5 % d'artisans, les "autres services vétérinaires" (66,7 %) et les laboratoires de mécanicien-dentiste (54,7 %) sont les lieux privilégiés de ce type d'unité.

Le secteur public, bien qu'il compte 21,1 % d'établissements de petite taille (2 à 4 personnes occupées), ne connaît pas d'établissement(s) de type "artisanal"; 70,3 % des personnes qu'il occupe sont employées dans un établissement de 500 personnes ou plus.

4.3 Les "producteurs" de soins

Considérant l'ensemble des producteurs de soins, il n'est pas sans intérêt de tenter de relever, au niveau de chaque genre d'activité économique, les équilibres et déséquilibres, tels qu'ils sont définis dans les paragraphes précédents. Le tableau 6 présente donc les producteurs de soins, secteur public et privé confondus, pour mettre en évidence ces lieux, à l'intérieur des genres d'activité économique représentés.

Tableau 6

Canton de Genève

Diversité des tailles et concentration des emplois dans les "producteurs de soins" en 1985, par genre d'activité économique

Taille des établissements :
(en pers. occupées)

1	2 - 4	5 - 9	10 - 19	20 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500 ou plus
---	-------	-------	---------	---------	---------	-----------	-----------	-------------

Cabinet de médecin	3	5	1	1	2	2	4	3	5	4								
Cabinet dentaire	3	6	1	1	2	2	4	3	5	4	6	5						
Psychothérapeute	1	1	2	2	3	3												
Guérisseur, chiropraticien	3	3	1	2	2	1												
Physio., ergothérapeute	2	3	1	1	3	2	4	4										
Autres prof. para-médicales	1	4	2	3	3	2					4	1						
Hôpital (traitements courts)		3	7	4	7	2	6	1	4	4	5	2	2	4	3	4	1	
Hôpital (traitements longs)		4	7	2	6	2	5	3	4	1	3	3	2			3	1	
Clinique psychiatrique					3	4	3	3	1	2				2	1			
Autres étab. pour malades			2	2	1	1												
Labo. de mécanicien-dentiste	1	2	2	1	3	3												
Laboratoire médical	4	6	1	4	4	5	3	3	2	1	5	2						
Consultation ambulatoire	5	6	3	5	4	4	2	3	1	1	4	2						
Autre instit. du service de santé	3	6	4	5	3	4	1	3	2	2	3	1						
Maison de retraite		3	6	2	5	1	2	4	3	5	4	5	1					
Foyer pour handicapés	6	7	3	6	1	5	2	3	4	2	5	1	6	4				
Total	2	9	1	2	3	5	4	8	5	6	6	3	7	7	8	4	8	1

Les lieux d'équilibre

Ainsi, si les lieux d'équilibre sont relativement nombreux dans les genres d'activité économique majoritairement dominés par les petits établissements du domaine ambulatoire, on peut postuler, face à cette homogénéité de "l'offre", que les objectifs collectifs du domaine hospitalier et d'accueil institutionnel sont atteints par la juxtaposition de stratégies différentes et complémentaires.

Le secteur "institutionnel" des producteurs de soins

Il faut préciser que le secteur privé ne compte aucun grand établissement de 500 personnes occupées ou plus, au sein du sous-ensemble des producteurs de soins; parmi les hôpitaux de traitements courts, les établissements les plus nombreux sont ceux de 20 à 49 personnes occupées (4) et les unités rassemblant le plus d'emplois ceux de 100 à 199 personnes occupées (435 emplois). Pour les hôpitaux de traitements longs, les établissements de 50 à 99 personnes occupées dominent (3 unités rassemblant 203 emplois).

Le secteur public lui, dans ses grands établissements pour traitements courts et longs et autres hôpitaux et cliniques, concentre 7 974 emplois. La même tendance, des unités moyennes du secteur privé face aux unités plus grandes du secteur public, se retrouve dans les maisons de retraite et les foyers pour handicapés, mais sans cette grande différence entre les emplois rassemblés par les uns et les autres.

4.4 Provenance des ressources de l'entreprise

En examinant la provenance principale (plus de 50 %) des ressources de l'entreprise selon la ventilation suivante :

- 1) vente de biens et/ou de services
- 2) contributions volontaires et/ou revenus de la propriété
- 3) subventions ou transferts provenant de collectivités publiques
- 4) sans indication,

il est possible de distinguer, parmi les établissements, deux situations extrêmes : 99,2 % des établissements occupant 1 personne font partie d'une entreprise qui tire ses ressources de la vente de biens et/ou services, et 80 % des grands établissements (500 personnes occupées ou plus) relèvent d'une entreprise qui reçoit des subventions ou transferts de collectivités publiques comme ressource principale; plus la taille des unités s'agrandit et plus la part des établissements dont les ressources (de l'entreprise) proviennent de subventions ou transferts de collectivités publiques croît, dans les 9 groupes constitués. Les contributions volontaires et/ou revenus de la propriété ne concernent que le 0,2 % de tous les établissements.

4.5 La nature juridique des entreprises

Les établissements des secteurs public et privé sont répartis, selon la nature juridique de leur entreprise, de la manière suivante :

Pour le secteur privé : 7 établissements sur 10 (74,7 %) correspondent à une entreprise relevant de la forme "raison individuelle" et 1 sur 10 (12,3 %) de la forme "société anonyme". L'association est une nature juridique partagée par 4,6 % des établissements, la société simple par 3,0 % et la société en nom collectif par 2,4 %. Les 3,0 % restants sont ventilés entre les formes suivantes : société en commandite, société coopérative de droit privé, fondation de droit privé et société à responsabilité limitée.

Les 10 816 personnes occupées dans le secteur privé de la santé se rattachent principalement aux natures juridiques suivantes : société anonyme (39,5 %), raison individuelle (34,4 %), association (11,8 %) et fondation de droit privé (3,7 %).

Les formes juridiques présentées ci-dessus, sans la société anonyme, regroupent des établissements dans lesquels la part des personnes occupées d'origine suisse est dominante (de 64,2 % à 87,7 %). Le partage est moins déséquilibré au niveau de la société anonyme qui compte 47,3 % d'étrangers et 52,7 % de Suisses parmi les personnes occupées.

Les emplois occupés par des femmes sont majoritaires dans tous les groupes également, atteignant jusqu'à 74,1 % dans les sociétés coopératives de droit privé; c'est dans les établissements relevant de la société anonyme que la part des femmes est la plus basse : 58,4 %.

Pour le secteur public : les 114 établissements appartiennent à raison de 91,2 % d'entre eux à une administration cantonale, 1,8 % à une administration communale et 1,8 % également à une administration fédérale.

Les personnes occupées sont pour 83,5 % d'entre elles rassemblées dans des établissements appartenant au canton et pour 13,3 % dans une organisation internationale gouvernementale. Sans compter cette dernière, la part du canton en terme d'emploi s'élève à 96,3 % des personnes occupées dans le secteur public de la santé.

C'est la prise en compte de l'établissement étranger de droit public (OMS) qui attribue une part majoritaire aux personnes occupées d'origine étrangère par rapport à celle des Suisses, dans le secteur public de la santé. Le tableau 4 de l'annexe statistique, page 52, apportera un complément à cette brève présentation.

5. La durée hebdomadaire de travail et le temps de travail

Ce chapitre permet d'examiner la durée de travail hebdomadaire et le temps de travail, dans les établissements du secteur de la santé. La première prend en compte les établissements et met en évidence leur durée habituelle de travail respective, selon leurs normes propres; le second s'attache à relever la répartition des personnes occupées entre divers temps de travail exprimés en % de la durée habituelle de travail, à l'intérieur de ces établissements.

5.1 La durée hebdomadaire de travail dans les établissements

Hormis ceux qui n'ont pas fourni d'indication lors du recensement de 1985 (4,1 % du total), la majorité des établissements (54,3 %) ont une durée de travail hebdomadaire se situant entre 40 et 42 heures. Se succèdent ensuite les établissements correspondant aux définitions suivantes :

- 10,6 % : 42,5 à 44,5 heures
- 9,3 % : moins de 35 heures
- 8,6 % : 35 à 39,5 heures
- 7,2 % : 50 à 71 heures et plus
- 4,8 % : 45 à 47 heures
- 1,1 % : 47,5 à 49,5 heures

A noter que dans le secteur privé les établissements se répartissent tout au long de l'échelle alors que dans le secteur public ils se concentrent dans la tranche 40 à 42 heures (95,7 %), avec le 0,9 % d'entre eux à moins de 35 heures et le 3,5 % entre 42,5 et 44,5 heures hebdomadaires.

Taille des établissements et durée hebdomadaire de travail

Pour chaque durée hebdomadaire de travail figurant sur l'échelle précitée, les petits établissements (de 1 à 9 personnes occupées) sont les plus nombreux. Les zones horaires où leur part relative est la plus faible est celle comprise entre 40,5 heures et 44,5.

Il faut préciser que les données manquantes proviennent en totalité des petits établissements : le 16,5 % des établissements de 1 personne occupée, le 2,8 % de ceux de 2 à 4 personnes et le 1,0 % des unités de 5 à 9 personnes occupées sont à l'origine de toutes les non-réponses enregistrées.

Plus la taille des établissements augmente et plus la diversité des durées de travail hebdomadaires se restreint. Ainsi, si l'amplitude des durées de travail va de moins de 35 heures par semaine à 71 heures et plus pour les petits établissements, elle se résume à deux valeurs possibles pour le groupe des établissements de 500 personnes occupées et plus.

Personnes occupées et durée hebdomadaire de travail

50,4 % des personnes occupées dans le secteur de la santé travaillent dans des établissements où la durée de travail se situe à 41 heures par semaine. Si l'on considère la tranche horaire allant de 40 à 42 heures par semaine on y trouve 84,6 % des emplois. Aux deux extrémités de l'échelle, les établissements où l'on travaille moins de 35 heures et plus de 50 heures par semaine (2,1 % du total) groupent 1,5 % des 22 063 emplois du secteur de la santé.

Personnes occupées : sexe et origine

Si l'on considère chaque durée hebdomadaire de travail, la part des femmes au total des emplois est majoritaire presque partout; elle atteint même 83,3 % dans les établissements où l'on travaille 71 heures ou plus par semaine (mais cela ne concerne que 0,04 % de tous les emplois occupés par des femmes dans le secteur de la santé !).

Si la part des personnes occupées d'origine suisse s'élève à 91,0 % des emplois dans les établissements où l'on travaille moins de 35 heures par semaine, elle atteint les 100 % dans ceux fixant la durée de travail à 47,5, 49 et 71 heures ou plus; leur part la plus faible (49,6 % des personnes occupées) correspond à une durée hebdomadaire de travail de 40 heures.

Tableau 7

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé en 1985, selon la durée hebdomadaire de travail dans l'établissement et sa taille

	Durée hebdomadaire de travail (en heures)												Total
	Moins de 35	35 à 39,5	40 à 42	42,5 à 44,5	45 à 47	47,5 à 49,5	50 à 55,5	56 à 60,5	61 à 65,5	66 à 70,5	71 et +	Sans indication	
Etablissements de ... personnes occupées													
1	53	23	59	12	22	4	22	11	1	-	-	41	248
2-4	92	108	452	95	46	12	42	25	6	3	2	25	908
5-9	8	15	221	42	7	-	6	2	1	1	-	3	306
10-19	3	1	93	14	5	1	2	-	-	-	-	-	119
20-49	2	-	54	8	2	-	-	-	-	-	-	-	66
50-99	1	-	26	7	-	-	-	-	-	-	-	-	34
100-199	-	-	9	2	-	-	-	-	-	-	-	-	11
200-499	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
500 et +	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Total	159	147	924	180	82	17	72	38	8	4	2	69	1 702
Personnes occupées dans les établissements de ...													
1	53	23	59	12	22	4	22	11	1	-	-	41	248
2-4	219	291	1 263	276	118	33	107	69	15	8	6	56	2 461
5-9	53	88	1 406	266	45	-	37	14	6	6	-	17	1 938
10-19	51	12	1 248	201	74	13	28	-	-	-	-	-	1 627
20-49	41	-	1 519	205	60	-	-	-	-	-	-	-	1 825
50-99	52	-	1 810	478	-	-	-	-	-	-	-	-	2 340
100-199	-	-	1 217	259	-	-	-	-	-	-	-	-	1 476
200-499	-	-	1 673	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 673
500 et +	-	-	8 475	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 475
Total	469	414	18 670	1 697	319	50	194	94	22	14	6	114	22 063

5.2 Le plein temps et le temps partiel

Les établissements

Selon la définition donnée, le plein temps fait référence à la durée du travail fixée à l'intérieur d'un établissement. Ainsi, pour autant que ce dernier conduise une activité économique pendant au moins 28 heures par semaine, la durée du travail hebdomadaire correspondant au plein temps peut se situer entre 24,5 heures (70 % de 35 h.) et 71 heures ou plus. Le temps partiel peut se situer entre 20¹ et 35 heures environ (moins de 50 % d'une durée supérieure à 71 heures par semaine). Cette approche du temps de travail sous-estime l'ampleur du temps partiel puisqu'elle comptabilise parmi le plein temps, par exemple, toutes les personnes travaillant à 70 %, dans les établissements dont la norme se situe entre 40 et 42 heures. Il faut donc garder en mémoire ces grandes inégalités dans la durée du travail et la relative surestimation du plein temps, lorsqu'il s'agit de prendre en compte les résultats du recensement des entreprises de 1985. Sous chiffre 5.3 une présentation du temps de travail, en pourcentage de la durée habituelle du travail dans les établissements, permettra un autre regard sur le plein temps et le temps partiel.

Il y a bien sûr deux manières d'appréhender l'importance du temps partiel au niveau de chaque classe d'activité : soit comptabiliser le nombre de personnes occupées à ce taux d'activité-là, quelle que soit leur dispersion dans les divers établissements, soit prendre en compte le nombre d'établissements dans lesquels la possibilité d'un tel type de travail existe, quel que soit le volume total des emplois que cela représente.

Tableau 8

Canton de Genève

**Le travail à temps partiel dans les établissements du secteur de la santé
selon la branche économique, en 1985**

	Etablissements			Répartition en pour cent		
	Occupant au moins une personne à temps partiel	N'occupant aucune personne à temps partiel	Total	Occupant au moins une personne à temps partiel	N'occupant aucune personne à temps partiel	Total
Industrie chimique	11	10	21	52,4	47,6	100,0
Construction électr., électron.	7	4	11	63,6	36,4	100,0
Commerce de gros	39	35	74	52,7	47,3	100,0
Commerce de détail	129	88	217	59,4	40,6	100,0
Assurances	18	6	24	75,0	25,0	100,0
Enseignements privé, public	19	3	22	86,4	13,6	100,0
Services de santé, vétérinaires	627	624	1 251	50,1	49,9	100,0
Hébergement social	41	25	66	62,1	37,9	100,0
Administrations publiques	12	2	14	85,7	14,3	100,0
Assurances sociales	1	-	1	100,0	-	100,0
OMS	1	-	1	100,0	-	100,0
Total	905	797	1 702	53,2	46,8	100,0

1. Voir définition des établissements page 7.

Trois types d'établissements dans le secteur de la santé

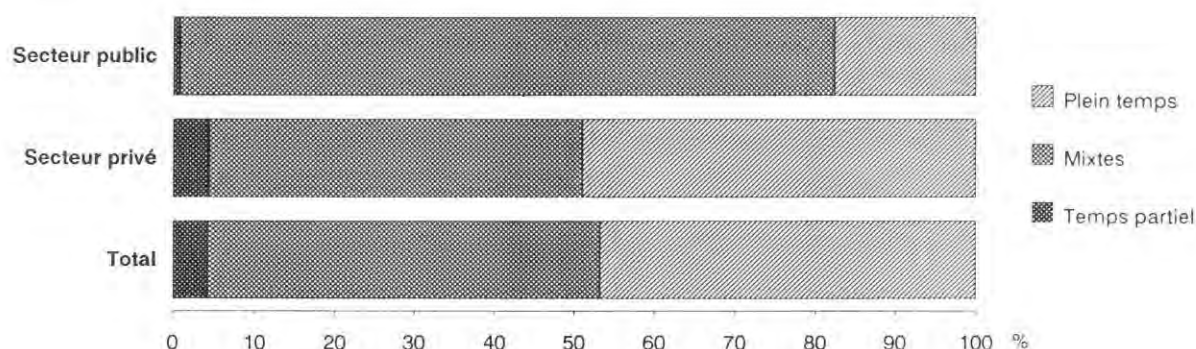
Si 1 631 établissements occupent au moins une personne à plein temps, 71 établissements aucune, et si les personnes occupées à temps partiel se répartissent, pour leur part, à l'intérieur de 905 établissements, il est donc possible de créer trois groupes d'établissements :

- ceux qui n'occupent que des personnes à temps partiel
- ceux qui n'occupent que des personnes à plein temps
- ceux qui voient un mélange de divers taux d'activité parmi leurs effectifs respectifs, et que nous appellerons mixtes.

Graphique 6

Canton de Genève

Etablissements du secteur de la santé selon le temps de travail des personnes occupées et le statut secteur privé-secteur public, en 1985



Plein temps et temps partiel : les personnes occupées

Le secteur de la santé occupe 22 063 personnes à raison de 18 287 à plein temps et 3 776 à temps partiel. Ces dernières ne représentent donc que le 17,1 % de tous les emplois du secteur.

Tableau 9

Canton de Genève

Le travail à plein temps et à temps partiel dans les établissements du secteur de la santé selon la branche économique, en 1985

	Personnes occupées			Répartition en pour cent		
	Temps partiel	Plein temps	Total	Temps partiel	Plein temps	Total
Industrie chimique	37	808	845	4,4	95,6	100,0
Construction électr., électron.	10	176	186	5,4	94,6	100,0
Commerce de gros	151	1 182	1 333	11,3	88,7	100,0
Commerce de détail	431	1 159	1 590	27,1	72,9	100,0
Assurances	41	331	372	11,0	89,0	100,0
Enseignements privé, public	101	300	401	25,2	74,8	100,0
Services de santé, vétérinaires	2 630	11 587	14 217	18,5	81,5	100,0
Hébergement social	211	1 006	1 217	17,3	82,7	100,0
Administrations publiques	84	260	344	24,4	75,6	100,0
Assurances sociales	3	61	64	4,7	95,3	100,0
OMS	77	1 417	1 494	5,2	94,8	100,0
Total	3 776	18 287	22 063	17,1	82,9	100,0

Les trois branches économiques qui enregistrent la part la plus élevée de personnes occupées à temps partiel sont donc : le commerce de détail, les enseignements public et privé et les administrations publiques (au sens strict).

Secteur public, secteur privé

Sur les 18 287 personnes travaillant à plein temps dans le secteur de la santé, 52,9 % font partie du secteur public et 47,1 % du secteur privé.

La répartition concernant les 3 776 personnes occupées à temps partiel montre un partage de 41,6 % pour le secteur public et 58,4 % pour le secteur privé.

Sexe et origine

Parmi les emplois à plein temps dans le secteur de la santé, 6 personnes occupées sur 10 sont de sexe féminin. L'effectif des personnes occupées à temps partiel connaît une "féminisation" plus prononcée encore avec 8 emplois sur 10 occupés par une femme.

Les personnes occupées d'origine étrangère entrent pour 44,9 % dans le total des emplois à plein temps alors que cette part n'est que de 27,2 % dans les emplois à temps partiel. La "féminisation" des emplois se traduit par les valeurs indiquées ci-dessus tant chez les étrangers que chez les Suisses.

Les producteurs de soins

Le tableau 10 permet d'approfondir cette approche des temps partiel et complet pour les producteurs de soins.

On peut relever une certaine "faiblesse" des effectifs de personnes occupées à *plein temps* et d'*origine suisse* dans les institutions pour prise en charge de longue durée (hôpital pour traitements longs et maison de retraite) dans lesquelles leur part au total des emplois s'élève à respectivement 36,6 % et 34,9 %.

Alors que les établissements hospitaliers (sans les "autres établissements pour malades") sont ceux qui comptent le moins d'unités occupant uniquement des personnes à plein temps (le quart environ), la part des emplois à temps partiel parmi les personnes occupées se situe au-dessous de 15 %. Presque 9 emplois sur 10 correspondent à un temps complet; parmi ces derniers la part des Suisses reste en deçà de 50 %. Les emplois à temps partiel comptent une majorité de personnes occupées d'origine suisse (entre 54,1 et 67,3 %); la part des femmes oscille entre 85,3 et 92,5 %.

Tableau 10

Canton de Genève

Importance du travail à temps partiel dans les établissements "producteurs de soins" en 1985, par genre d'activité économique

	Pour 100 établissements			Pour 100 personnes occupées		Pour 100 personnes occupées à temps partiel		Pour 100 personnes occupées à plein temps	
	Temps partiel	Mixtes	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Suisses	Femmes	Suisses	Femmes
Cabinet de médecin	5,1	44,2	50,7	31,1	68,9	82,2	88,7	90,0	54,2
Cabinet dentaire	2,1	58,8	39,1	28,2	71,8	82,2	73,5	87,6	62,1
Psychothérapeute	18,2	6,8	75,0	29,2	70,8	94,7	63,2	82,6	43,5
Guérisseur, chiroprat.	8,3	25,0	66,7	34,2	65,8	76,9	92,3	80,0	48,0
Physio, ergothérapeute	3,8	43,8	52,4	28,6	71,4	81,3	89,0	85,5	47,1
Autres prof. para-médicale	-	26,7	73,3	41,7	58,3	82,5	95,0	78,6	91,1
Hôpital (trait. courts)	-	76,5	23,5	14,3	85,7	67,3	85,3	48,9	67,3
Hôpital (trait. longs)	-	76,5	23,5	10,1	89,9	59,1	92,5	36,6	66,8
Clinique psychiatrique	-	100,0	-	14,6	85,4	54,1	90,7	45,4	57,7
Autre étab. pour malades	14,3	57,1	28,6	33,8	66,2	79,2	58,3	59,6	63,8
Labo. de mécan.-dentiste	3,5	10,5	86,0	8,3	91,7	76,9	46,2	79,7	11,9
Laboratoire médical	3,4	65,5	31,0	27,3	72,7	73,7	81,8	62,9	69,3
Consult. ambulatoire	-	73,9	26,1	15,1	84,9	75,6	84,6	63,6	67,0
Autre instit. serv. de santé	6,3	62,5	31,3	34,8	65,2	86,0	63,6	66,1	57,3
Maison de retraite	-	69,2	30,8	15,5	84,5	70,6	89,7	34,9	76,8
Foyer pour handicapés	5,0	52,5	42,5	18,4	81,6	75,5	79,7	64,8	53,8
Total	4,4	46,3	49,3	18,4	81,6	72,1	84,0	56,3	63,3

5.3 Le temps de travail en pour cent de la durée habituelle de travail

Les définitions des personnes occupées à plein temps et à temps partiel recouvrent sous une seule appellation respective des taux d'activité divers. Il est donc utile de détailler plus avant ces durées de travail, et pour ce faire les emplois ont été répartis en divers groupes correspondant à :

- 90 % et plus
- de 70 à 89 %
- de 50 à 69 %
- moins de 50 %,

de la durée habituelle de travail dans les établissements, par classe et genre d'activité économique.

Dans le secteur de la santé les 22 063 personnes occupées travaillent en grande majorité (78,2 %) à un taux équivalant à 90 % ou plus de la durée habituelle du travail fixée par les établissements. Le taux d'activité le moins fréquemment rencontré est celui se situant entre 70 et 89 % (5,3 % des emplois); les taux de 50 à 69 % et moins de 50 % rassemblent, respectivement, le 10,8 % et le 5,7 % des personnes occupées.

Comme le montrait le tableau 9, le temps partiel pris globalement, et par opposition au plein temps tel qu'il a été défini, s'élevait à 17,1 % des personnes occupées dans le secteur de la santé; ici il correspond en fait au 21,8 %, en cumulant la part des emplois à un taux d'activité inférieur à 90 % de la durée habituelle du travail. La sous-estimation du temps partiel évoquée précédemment repose donc sur une base de 4,7 % ou, en termes d'emplois, de 1 037 personnes occupées environ (pour autant bien sûr que le temps partiel soit défini en fonction du taux d'activité et non pas des heures de travail hebdomadaires effectuées). Pour plus de détails et de précisions on se référera au tableau 2 de l'annexe statistique.

Les producteurs de soins

Parmi les producteurs de soins, le pôle "institutionnel" rassemble très peu de personnes occupées à moins de 50 % de la durée habituelle du travail dans l'établissement. Le temps partiel le plus fréquemment effectué se situe entre 50 et 69 % du temps de travail de l'établissement.

Pour le pôle ambulatoire, les cabinets de médecin et cabinets dentaires, outre les personnes occupées à 90 % ou plus du temps de travail fixé par l'établissement, connaissent une préférence pour une activité à moins de 50 % (15,3 % des personnes occupées). Cette même préférence se retrouve au niveau du genre d'activité "autre institution du service de santé" (19,3 %). Pour les autres genres de ce sous-ensemble, le taux d'activité généralement dominant est celui de 50 à 69 %.

Les femmes et le temps partiel

En considérant tous les emplois occupés par des femmes dans le secteur de la santé, le 6,6 % correspond à un taux d'activité de moins de 50 %, le 15,1 % entre 50 et 69 %, le 7,1 % entre 70 et 89 % et le 71,2 % de 90 % et plus.

Parmi tous les taux d'activité présentés, les femmes entrent respectivement pour :

- 75,0 % dans les 1 247 personnes occupées à moins de 50 %,
- 89,0 % dans le total des emplois occupés entre 50 et 69 %,
- 86,0 % dans ceux entre 70 et 89 % du temps de travail, et
- 58,5 % dans ceux à 90 % ou plus.

Tableau 11

Canton de Genève

Personnes occupées dans le secteur de la santé en 1985, selon le temps de travail en % de la durée habituelle du travail, le sexe et le statut secteur privé-secteur public

	Pour 100 personnes occupées											
	90 % et plus			70 à 89 %			50 à 69 %			Moins de 50 %		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Secteur privé	75,1	43,2	56,8	5,6	19,8	80,2	9,8	13,6	86,4	9,6	18,2	81,8
Secteur public	81,1	40,1	59,9	5,0	7,7	92,3	12,0	8,9	91,1	1,9	57,9	42,1
Total	78,2	41,5	58,5	5,3	14,0	86,0	10,8	11,0	89,0	5,7	25,0	75,0

6. Personnes occupées : quelques catégories spéciales

6.1 Les frontaliers

Les organisations internationales gouvernementales relevant d'un statut particulier, ce paragraphe exclut donc la prise en compte de l'OMS.

Dans le secteur de la santé (sans l'OMS) les frontaliers¹ (1 832 personnes occupées) représentent le 8,9 % des 20 569 emplois. 29,9 % sont des hommes et 70,1 % des femmes. 2 établissements sur 10 emploient au moins un frontalier.

Dans le *secteur privé*, 16,4 % des établissements occupent au moins un frontalier. Au total ils sont 990 et représentent le 9,2 % des emplois. La part des femmes s'élève à 67,5 %. Le *secteur public* comptabilise, dans le 38,6 % de ses établissements, 842 frontaliers; ils correspondent au 8,6 % des personnes occupées et sont composés de 73,3 % de femmes.

Au niveau des classes d'activité économique, la part des frontaliers au total des emplois fluctue entre 1,5 % pour l'enseignement et 23,1 % dans l'industrie chimique.

Les 1 832 frontaliers du secteur de la santé se répartissent entre les branches économiques à raison de 61,7 % dans les services de santé et vétérinaires, 10,7 % dans le commerce de gros et 10,6 % dans l'industrie chimique, pour ne citer que les parts les plus importantes.

Les producteurs de soins

Sur les 15 364 emplois des établissements "producteurs de soins", les frontaliers en représentent le 7,9 %. Les genres d'activité économique de ce sous-ensemble connaissent des situations très diverses.

Pour les établissements :

Si 88,9 % des établissements de l'activité "clinique psychiatrique" occupent au moins un frontalier, seuls 2,3 % de celle de "psychothérapeute" sont dans ce cas.

Pour les personnes occupées :

Les deux valeurs extrêmes correspondent à 1,5 % des personnes occupées au niveau du genre d'activité "psychothérapeute" et à 15,2 % pour les laboratoires médicaux. Les 1 219 frontaliers occupés dans les établissements des producteurs de soins font partie, pour 43,5 % d'entre eux, des effectifs des hôpitaux pour traitements courts; ces derniers avec les autres établissements hospitaliers et l'hébergement social en occupent les 80,1 %. Le pôle ambulatoire des producteurs de soins en rassemble donc 19,9 %.

1. Voir définition page 7.

6.2 Les intérimaires

Cette catégorie de personnes occupées est recensée dans l'établissement où elles travaillent, et non pas dans celui qui les place. 3,3 % des établissements du secteur de la santé comportent dans leurs effectifs respectifs au moins une personne intérimaire.

Sur les 22 063 emplois du secteur de la santé, 1,5 % (320 emplois) seulement sont occupés par des intérimaires. Pour 10 intérimaires occupés dans ce secteur 7 sont des femmes et 3 des hommes.

Au niveau des branches d'activité économique la part des établissements occupant au moins un intérimaire reste au-dessous de 10 % sauf pour la construction électrique, électronique et optique (18,2 %) et l'hébergement social (10,6 %). Les services de santé et vétérinaires avec leur 2,2 % d'établissements occupant au moins un intérimaire sont les plus faibles "demandeurs" de ce type de personnel, du point de vue du nombre d'établissements s'entend.

Les services de santé et vétérinaires

En se déplaçant au niveau des genres d'activité de cette branche économique il est possible de mettre en évidence les disparités recouvertes par les 2,2 % d'établissements occupant au moins un intérimaire. Ainsi le genre "clinique psychiatrique" avec ses 22,2 % d'unités et les hôpitaux (pour traitements longs et courts) avec leur 17,6 % chacun s'opposent au 1,1 % des cabinets médicaux ou voire même au 0 % des genres : "guérisseur, chiropraticien", "physio et ergothérapeute", "autres établissements pour malades" et "services vétérinaires".

Les personnes occupées

La part des intérimaires au total des emplois de chaque genre d'activité économique reste fort modeste : de 0,3 % à 5,2 % du total. L'OMS seule dépasse ces valeurs avec 11,2 % d'intérimaires parmi ses 1494 personnes occupées.

Les 320 intérimaires du secteur de la santé se répartissent entre les diverses classes d'activité économique de la manière suivante :

- 52,5 % à l'OMS
- 24,7 % dans les services de santé et vétérinaires
- 9,7 % dans le commerce de gros
- 4,7 % dans le commerce de détail
- 3,8 % dans les oeuvres et hébergement sociaux
- 1,2 % dans les administrations publiques (sens strict)
- 1,2 % dans la construction électrique, électronique et optique
- 0,9 % dans l'industrie chimique
- 0,6 % dans l'enseignement et les assurances.

6.3 Les personnes ayant atteint l'âge de l'AVS

Le secteur de la santé occupe 373 personnes ayant atteint l'âge de l'AVS, ce qui représente 1,7 % de l'ensemble des emplois. 60,6 % sont des femmes et 39,4 % des hommes; ils sont répartis dans 214 établissements sur 1 702 que compte le secteur.

Le secteur privé voit la part de cette catégorie de personnes occupées atteindre les 2,7 % de ses emplois, alors que pour le secteur public cette même part s'élève à 0,7 %. En nombres absolus, 294 personnes en âge AVS travaillent dans le secteur privé et 79 dans le secteur public.

La part des femmes au total des emplois occupés par des personnes en âge AVS est de 88,6 % dans le secteur public et 53,1 % dans le secteur privé.

68,4 % des personnes ayant atteint l'âge de l'AVS, dans le secteur de la santé, travaillent dans les services de santé et vétérinaires; les cabinets médicaux (de médecin et médecin-dentiste) rassemblent à eux seuls 51 % des personnes de cette catégorie.

6.4 Les apprentis

Moins du cinquième des unités du secteur de la santé accueillent au moins un apprenti parmi leur effectif. En termes de personnes occupées les apprentis représentent le 2,8 % de l'ensemble des emplois. Les 613 apprentis du secteur de la santé sont répartis pour 54,5 % d'entre eux dans les services de santé et vétérinaires et 35,9 % dans le commerce de détail, les personnes restantes étant disséminées entre le commerce de gros, les assurances et les administrations publiques. Sans prendre en compte l'OMS, la part des apprentis au total des emplois de chaque classe d'activité oscille entre 0,2 % (industrie chimique) et 13,8 % (commerce de détail). Il faut ajouter que certains genres d'activité économique n'accueillent aucun apprenti soit : le commerce (de détail) de matériel médical et de laboratoire, les physio et ergothérapeutes, les guérisseurs et chiropraticiens, les écoles d'infirmières¹, les "autres professions para-médicales" et les "autres services vétérinaires".

Les apprentis du secteur de la santé comptent 80,9 % de femmes.

70,5 % des apprentis travaillent dans le secteur privé et 29,5 % dans le secteur public. Alors que dans le premier ils sont principalement occupés dans le commerce de détail (50,9 %) et les services de santé et vétérinaires (39,6 %), dans le deuxième les services de santé et vétérinaires en accueillent le 90,1 %.

Tableau 12

Canton de Genève

**Personnes occupées dans le secteur de la santé en 1985,
selon le statut et la branche économique**

	Total	Intérimaires	Personnes à l'âge de l'AVS	Apprentis	Frontaliers	Etrangers	
						Autres étrangers	Total
Industrie chimique	845	3	14	2	195	274	469
Constr. élect., électron., optique	186	4	-	6	40	79	119
Commerce de gros	1 333	31	17	17	196	363	559
Commerce de détail	1 590	15	51	220	106	266	372
Assurances	372	2	2	11	52	38	90
Enseignements (public et privés)	401	2	-	2	6	43	49
Serv. de santé, vétérinaires	14 217	79	255	334	1 130	4 626	5756
Hébergement social	1 217	12	29	8	91	429	520
Adm. publiques (sens strict)	344	4	4	10	11	21	32
Assurances sociales	64	-	-	3	5	4	9
OMS	1 494	168	1	///	///	1 262	1262
Total	22 063	320	373	613	1 832	7 405	9237

1. Les élèves infirmières ne sont pas des apprenties au sens de la définition page 7.

7. Répartition spatiale des établissements et des personnes occupées

7.1 Les communes

Les établissements du secteur de la santé sont concentrés en ville de Genève : 1 207 sur les 1 702 unités de l'ensemble, soit 70,9 %. Les autres communes accueillent donc 29,1 % des établissements (495 unités); les parts les plus importantes sont :

- Carouge : 4,9 %
- Lancy : 3,1 %
- Vernier : 2,3 %
- Chêne-Bougeries : 2,1 %
- Thônex : 2,0 %, pour ne citer que les principales.

Certaines communes ne comptent aucun établissement du secteur de la santé; elles sont au nombre de 13, sur les 45 communes du canton.

Une personne occupée sur deux, dans le secteur de la santé, travaille en ville de Genève. Les autres emplois sont essentiellement répartis entre les communes de : Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Meyrin, Pregny-Chambésy et Thônex.

Secteur public, secteur privé

Le secteur privé distribue ses établissements à raison de 71,9 % en Ville de Genève et 28,1 % dans les autres communes; cette même distribution pour le secteur public se résume à 57,9 % des unités en ville et 42,1 % ailleurs dans le canton.

En ce qui concerne les personnes occupées, le secteur privé comme le secteur public concentrent leurs emplois en ville de Genève : 51,6 % des personnes occupées pour le premier et 60,3 % pour le second.

7.2 La Ville de Genève

Les 1 207 établissements situés en ville de Genève sont essentiellement concentrés dans les secteurs statistiques suivants : Cité-Centre, Champel-Roseiraie, Eaux-Vives-Lac et Florissant-Malagnou. Ces quatre secteurs pris ensemble représentent 60,7 % des unités de la ville, 43,1 % de l'ensemble du canton.

En termes de personnes occupées, c'est Champel-Roseiraie qui arrive largement en tête avec 54,1 % du total de la ville de Genève.

7.3 Distribution géographique de quelques établissements particuliers

Dans l'optique des "soins de santé primaires" développée par l'OMS¹ et de l'évaluation de l'accessibilité géographique des moyens thérapeutiques, il peut être intéressant d'examiner la distribution des cabinets de médecin, de médecin-dentiste et des pharmacies, par commune, sur tout l'espace genevois. Bien entendu cette présentation n'est qu'un élément très incomplet de cette approche puisqu'elle ne permet pas, entre autres, de distinguer parmi les cabinets de médecin, la nature de la spécialité médicale exercée (pédiatrie, médecine générale, gynécologie ...), ni le nombre de praticiens par cabinet. De plus, la superficie du canton de Genève étant relativement restreinte, l'accessibilité au système de santé ne pose pas de problèmes cruciaux. L'enquête SOMIPOPS² en 1981 avait d'ailleurs montré, en Suisse, la facilité d'accès géographique aux soins de la grande majorité de la population.

Distance au médecin traitant habituel, pour 100 personnes interrogées :

97,2 sont à moins de 15 km de leur médecin de famille, dont 84,4 à moins de 5 km.
96,3 mettent moins de 30 minutes pour s'y rendre, dont 61,7 moins de 10 minutes.

Source : Enquête SOMIPOPS citée par P. Lehmann et al., dans *"Les inégalités sociales face à la santé et à la maladie en Suisse"*, Les Cahiers Médico-sociaux, Genève, Edition Médecine & Hygiène, 1988, p. 11, (vol. 32, No1).

Les cartes 1 à 6, pages 36 à 38, montrent les zones relativement mal desservies pour les trois types d'établissements cités.

Trois autres types d'établissements ont également fait l'objet d'un examen de leur répartition spatiale :

- les physio-ergothérapeutes ou autres professions semblables,
- les guérisseurs, chiropraticiens, homéopathes, acupuncteurs ...,
- les autres professions para-médicales telles que : infirmière, sage-femme ou autre cabinet para-médical.

Pour le premier groupe, 7 cabinets sur 10, environ, sont situés en ville de Genève; les autres unités sont dispersées dans 14 communes. Carouge, Lancy, Chêne-Bougeries, Thônex et Versoix, communes urbaines, rassemblent le 62,5 % des cabinets de la "périphérie".

En ce qui concerne les deux autres genres d'activité le "centre", soit la ville de Genève, concentre les trois quarts environ des établissements, les unités restantes étant situées à Carouge et Onex essentiellement.

1. "Ils représentent le premier niveau de contact des individus, de la famille et de la communauté avec le système national de santé, rapprochant le plus possible les soins de santé de l'endroit où vivent et travaillent les gens, et ils constituent le premier élément d'un processus ininterrompu de protection sanitaire". Organisation Mondiale de la Santé, *Rapport de la Conférence internationale sur les soins de santé primaire*, Genève, 1978, p. 17, (Série "Santé pour tous", n° 1).
2. GUTZWILLER, F., et al., *Eine schweizerische Gesundheitsbefragung (SOMIPOPS) : Methoden zur Definition mit Erfassung von Gesundheits- und Versorgungsindikatoren*, NF Schlussbericht, Basel, 1987.

Tableau 13

Canton de Genève

**Etablissements du secteur de la santé en 1985 :
répartition spatiale de quelques genres d'activité choisis**

	Pour 100 établissements					Communes non desservies	
	Centre		Périphérie		Total		
	Ville de Genève	dont rive gauche(1)	Communes urbaines(2)	Communes rurales(3)			
Cabinet de médecin	78,5	79,5	11,0	10,5	100,0	21	46,7
Cabinet dentaire	77,0	72,2	11,1	11,9	100,0	29	64,4
Chiropraticien, guérisseur, acupuncteur etc...	75,0	77,8	25,0	-	100,0	42	93,3
Physio, ergothérapeute, ou professions semblables	69,5	71,2	12,4	18,1	100,0	30	66,7
Infirmière, sage-femme, autres cabinets para-médicaux	73,3	90,9	26,7	-	100,0	43	95,6
Pharmacie	63,8	56,8	18,1	18,1	100,0	27	60,0

(1) En % du total de la Ville de Genève.

(2) De 10 000 habitants ou plus en 1985.

(3) De moins de 10 000 habitants en 1985.

Ainsi, même si l'exiguïté du territoire permet une facilité d'accès au système de santé à toute la population genevoise, il n'en demeure pas moins que l'attractivité du "centre", pour les établissements pris en compte, est bien réelle.

Il peut être utile, pour information, de citer la statistique 1986 de la Fédération des médecins suisses¹, qui répartit les médecins en pratique privée de Suisse (y compris les médecins des hôpitaux ayant une clientèle privée), entre la ville (toute commune de plus de 10 000 habitants) et la campagne. En pour cent de tous les médecins en pratique privée (situation en fin d'année) le partage ville-campagne se présente comme suit :

- 62,7 % des praticiens exercent dans des communes de plus de 10 000 habitants,
- 37,3 % en campagne.

En reprenant la distribution géographique des cabinets médicaux effectuée sur la base du recensement fédéral des entreprises, pour le canton de Genève, en cumulant "centre et périphérie urbaine", on obtient :

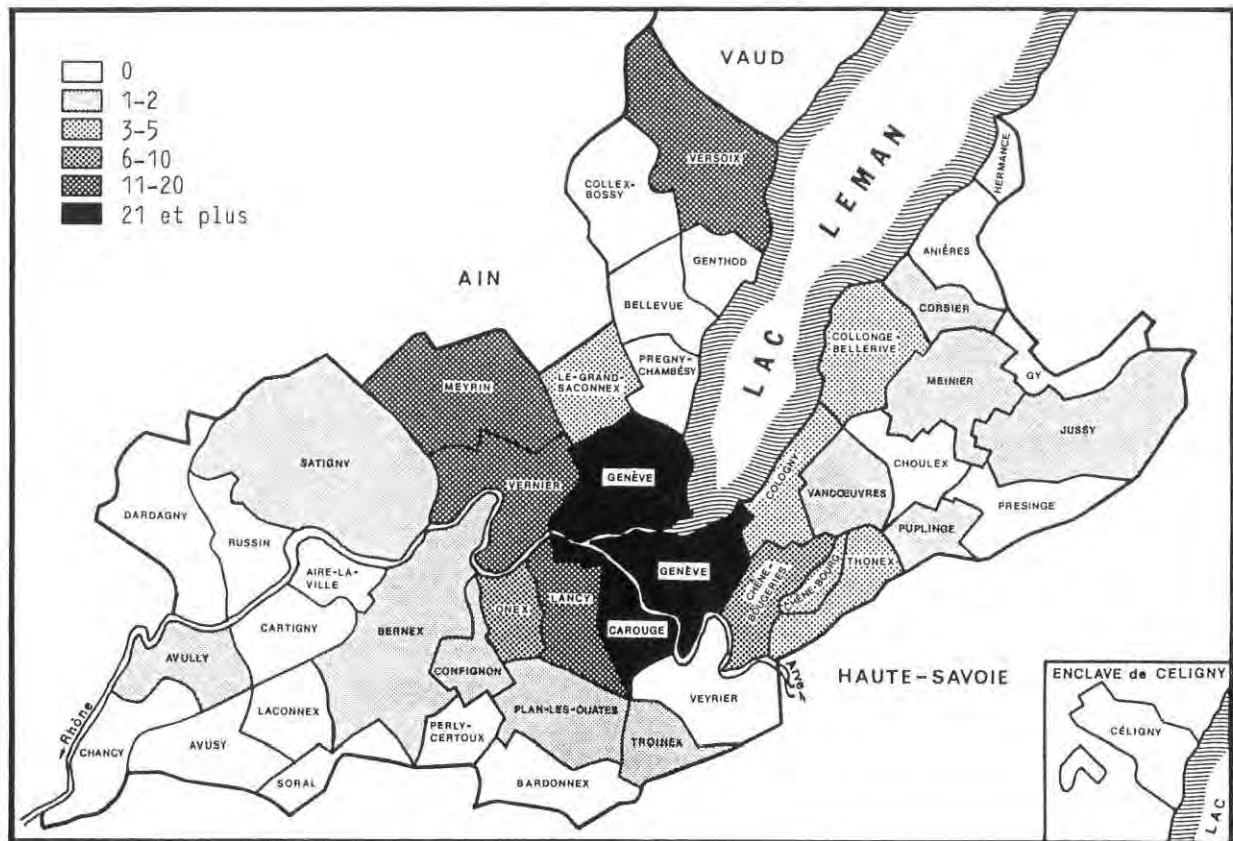
- 89,5 % des cabinets de médecin sont situés dans des communes de plus de 10 000 habitants,
- 10,5 % sont à la campagne.

1. Bulletin des médecins suisses, Volume 69, 1988, Cahier 43, p. 1858.

Cartes 1 et 2

Cabinets de médecin par commune et secteur statistique, en 1985

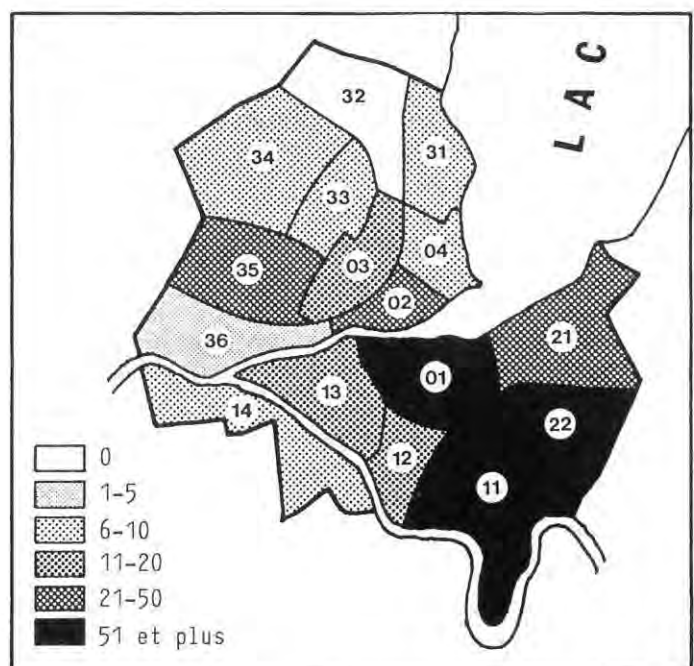
Canton de Genève



Ville de Genève

Secteurs statistiques

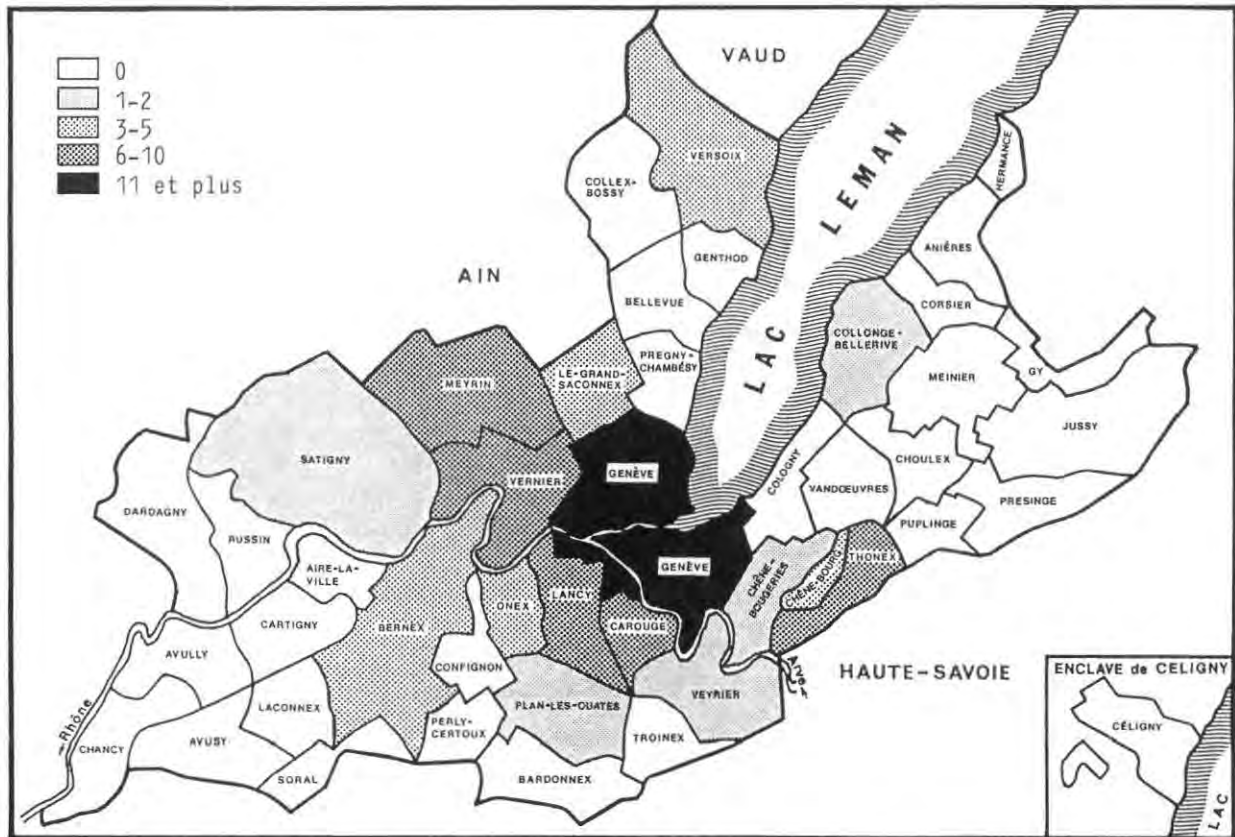
- 01 Cité - Centre
- 02 St-Gervais - Chantepoulet
- 03 Délices - Grottes
- 04 Pâquis - Navigation
- 11 Champel - Roseraie
- 12 La Cluse - Philosophes
- 13 Jonction - Plainpalais
- 14 Bâtie - Acacias
- 21 Eaux-Vives - Lac
- 22 Florissant - Malagnou
- 31 Sécheron - Prieuré
- 32 ONU - Rigot
- 33 Grand-Pré - Vermont
- 34 Bouchet - Moillebeau
- 35 Charmilles - Châtelaine
- 36 St-Jean - Aire



Cartes 3 et 4

Cabinets de médecin-dentiste par commune et secteur statistique, en 1985

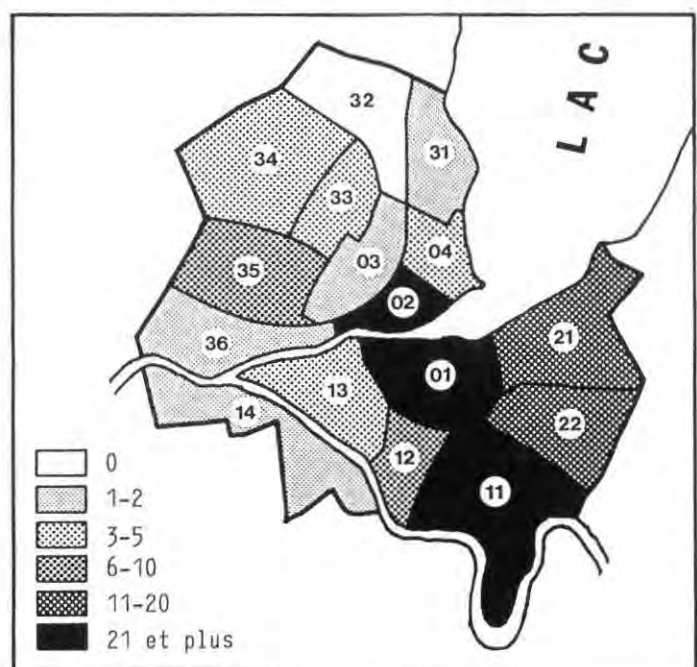
Canton de Genève



Ville de Genève

Secteurs statistiques

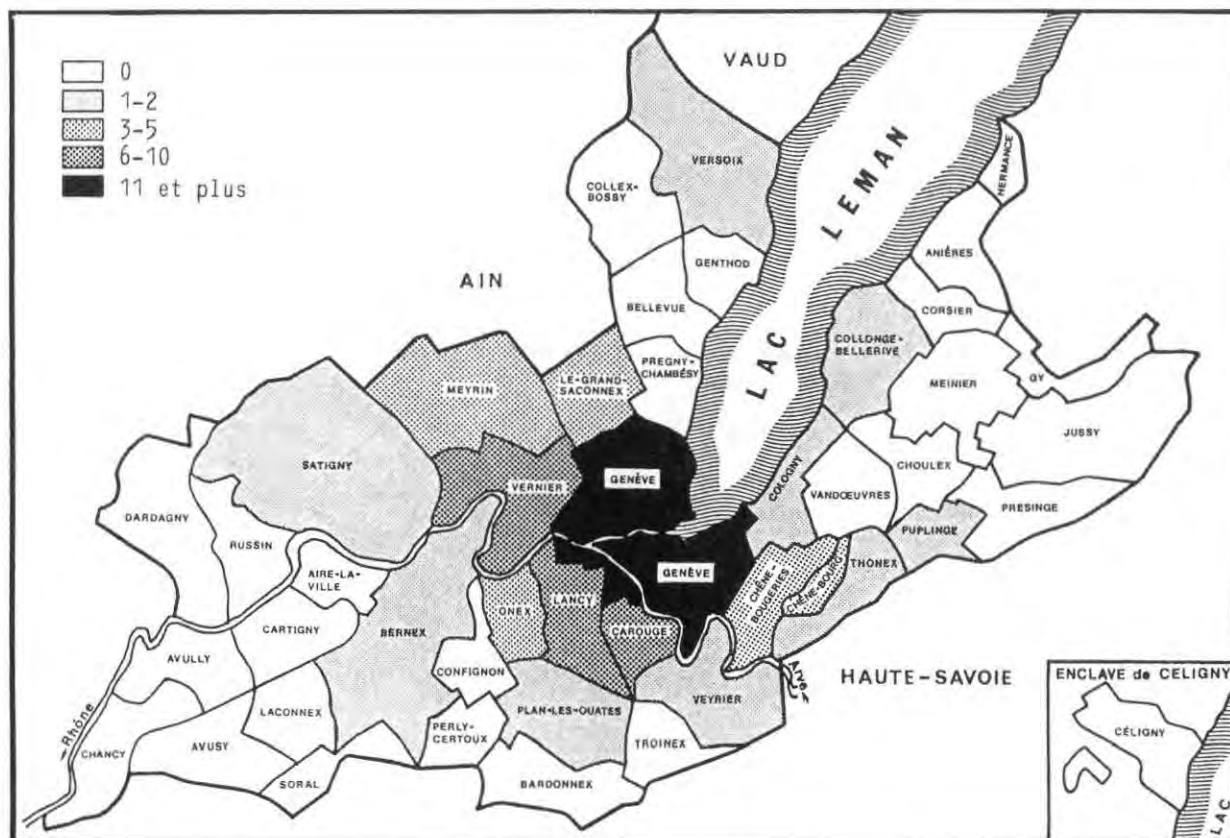
- 01 Cité - Centre
- 02 St-Gervais - Chantepoulet
- 03 Délices - Grottes
- 04 Pâquis - Navigation
- 11 Champel - Roseaie
- 12 La Cluse - Philosophes
- 13 Jonction - Plainpalais
- 14 Bâtie - Acacias
- 21 Eaux-Vives - Lac
- 22 Florissant - Malagnou
- 31 Sécheron - Prieuré
- 32 ONU - Rigot
- 33 Grand-Pré - Vermont
- 34 Bouchet - Moillebeau
- 35 Charmilles - Châtelaine
- 36 St-Jean - Aire



Cartes 5 et 6

Pharmacies par commune et secteur statistique, en 1985

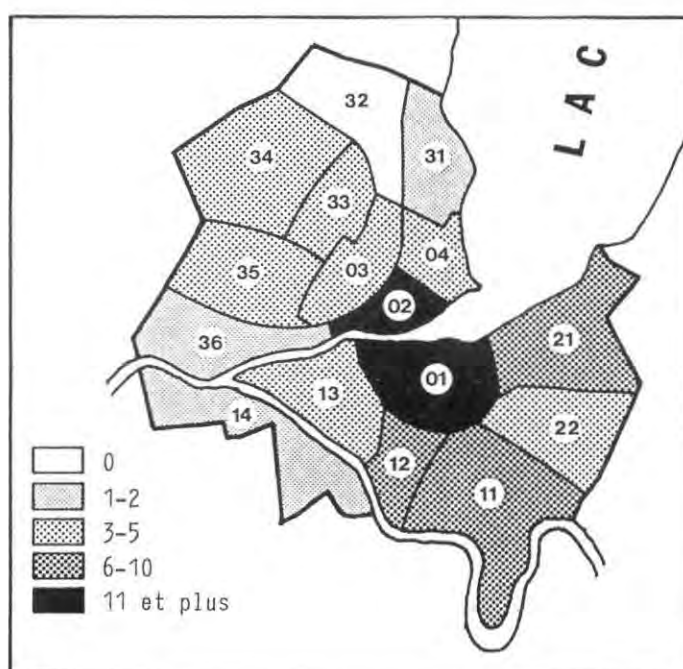
Canton de Genève



Ville de Genève

Secteurs statistiques

- 01 Cité – Centre
- 02 St-Gervais – Chantepoulet
- 03 Délices – Grottes
- 04 Pâquis – Navigation
- 11 Champel – Roseraie
- 12 La Cluse – Philosophes
- 13 Jonction – Plainpalais
- 14 Bâtie – Acacias
- 21 Eaux-Vives – Lac
- 22 Florissant – Malagnou
- 31 Sécheron – Prieuré
- 32 ONU – Rigot
- 33 Grand-Pré – Vermont
- 34 Bouchet – Moillebeau
- 35 Charmilles – Châtelaine
- 36 St-Jean – Aire



8. Éléments de comparaisons

La "distorsion" de mesure induite par le recensement fédéral des entreprises, des effectifs parfois réduits et la délimitation, somme toute arbitraire, du secteur de la santé effectuée ici, rendent difficile une approche comparative aux plans genevois et suisse. La photographie du secteur de la santé réalisée dans cette présentation est-elle fidèle à la réalité ou déformée ? Si le lecteur a été mis en garde quant à la pertinence des choix théoriques effectués, il doit à nouveau prendre avec prudence l'approche comparative. Dans l'économie genevoise, quel est le nombre d'emplois relevant du secteur sanitaire mais exercés à titre accessoire dans une entreprise, et donc écartés des données du secteur de la santé, (service de santé du personnel, infirmières d'entreprise, etc...) ? Faut-il prendre en compte les entreprises non sanitaires mais qui produisent et/ou vendent des biens et services essentiellement sur le marché de la santé (installation des systèmes de sécurité, fourniture de matériel non médical pour les hôpitaux, etc..) ?

L'importance du secteur de la santé dans l'économie genevoise peut donc être fort différente selon quelle définition lui est donnée ...

En ce qui concerne les comparaisons entre régions (Genève/Suisse, Genève/autres cantons), la grande hétérogénéité des activités économiques regroupées dans un même genre pose le problème de l'interprétation des différences ou des disparités (par exemple les dites "autres professions paramédicales"). De plus, le développement des secteurs sanitaires cantonaux a été fortement influencé par des législations cantonales spécifiques. Comment comparer le secteur sanitaire d'un canton universitaire, qui met à disposition des régions limitrophes ou plus éloignées ses infrastructures et personnels spécialisés, avec celui d'un autre non universitaire ? Y a-t-il réellement disparité ou complémentarité ? Certaines lois cantonales de surveillance d'établissements ou de professions sanitaires favorisent ou empêchent le développement de certains types d'"offres" sanitaires. Que comparer et comment ?

Faute de maîtriser tous les aspects d'une telle approche qui nécessiterait une nouvelle analyse à elle seule, ne seront présentés ici que des éléments de base sous forme de tableaux statistiques, pour le lecteur qui désirerait poursuivre la réflexion (voir pages suivantes).

Tableau 14

Canton de Genève

**Le secteur de la santé dans l'économie genevoise en 1985 :
établissements et personnes occupées selon le temps de travail, le sexe ou l'origine**

	Etablissements	Personnes occupées						
		Total	A plein temps	A temps partiel	Hommes	Femmes	Suisses	Etrangers
Ensemble des activités économiques	20 646	243 773	208 726	35 047	148 609	95 164	135 812	107 961
dont secteur de la santé								
en nombres absolus	1 702	22 063	18 287	3 776	7 905	14 158	12 826	9 237
en %	8,2	9,1	8,8	10,8	5,3	14,9	9,4	8,6
Activités économiques sans les organisations internationales	20 441	225 201	191 788	33 413	136 575	88 626	133 924	91 277
dont secteur de la santé sans l'OMS								
en nombres absolus	1 701	20 569	16 870	3 699	7 195	13 374	12 594	7 975
en %	8,3	9,1	8,8	11,1	5,3	15,1	9,4	8,7
Pour 100 personnes occupées								
Ensemble des activités économiques	///	100,0	85,6	14,4	61,0	39,0	55,7	44,3
Secteur de la santé	///	100,0	82,9	17,1	35,8	64,2	58,1	41,9
Activités économiques sans les organisations internationales	///	100,0	85,2	14,8	60,6	39,4	59,5	40,5
Secteur de la santé sans l'OMS	///	100,0	82,0	18,0	35,0	65,0	61,2	38,8

Tableau 15

Suisse

**Le secteur de la santé dans l'économie suisse¹ en 1985 :
établissements et personnes occupées selon le temps de travail**

	Etablissements	Personnes occupées		
		A plein temps	A temps partiel	Total
Ensemble des activités économiques	420 258	2 960 215	633 828	3 594 043
dont secteur de la santé				
en nombres absolus	22 185	221 781	66 125	287 906
en %	5,3	7,5	10,4	8,0
Pour 100 personnes occupées				
Ensemble des activités économiques		82,4	17,6	100,0
Secteur de la santé		77,0	23,0	100,0

1. Sans la sylviculture, sans les représentations diplomatiques et les organisations internationales gouvernementales.

Tableau 16

Canton de Genève

**Le secteur de la santé dans l'économie genevoise¹ en 1985 :
établissements et personnes occupées selon le statut secteur privé-secteur public**

	Secteur privé		Secteur public		Total	
	Etablissements	Personnes occupées	Etablissements	Personnes occupées	Etablissements	Personnes occupées
Chiffres absolus						
Ensemble des activités économiques	18 591	180 279	1 306	59 146	19 897	239 425
dont secteur de la santé						
en nombres absolus	1 588	10 816	114	11 247	1 702	22 063
en %	8,5	6,0	8,7	19,0	8,6	9,2
Activités économiques sans les organisations internationales	18 591	180 279	1 101	40 574	19 692	220 853
dont secteur de la santé sans l'OMS						
en nombres absolus	1 588	10 816	113	9 753	1 701	20 569
en %	8,5	6,0	10,3	24,0	8,6	9,3
Répartition secteur privé-secteur public (%)						
Ensemble des activités économiques	93,4	75,3	6,6	24,7	100,0	100,0
Secteur de la santé	93,3	49,0	6,7	51,0	100,0	100,0
Activités économiques sans les organisations internationales	94,4	81,6	5,6	18,4	100,0	100,0
Secteur de la santé sans l'OMS	93,4	52,6	6,6	47,4	100,0	100,0

1. Sans l'agriculture.

Tableau 17

Canton de Genève

**Le secteur de la santé dans l'économie genevoise¹ en 1985 :
catégories spéciales de personnes occupées**

	Economie genevoise		dont secteur de la santé		Part du secteur de la santé (en %)
	Nombre	En % des pers. occupées	Nombre	En % des pers. occupées	
Interimaires	2 488	1,0	320	1,5	12,9
Personnes en âge AVS	3 172	1,3	373	1,7	11,8
Apprentis	6 454	2,7	613	2,8	9,5
Frontaliers (2)	24 102	10,9	1 832	8,9	7,6

1. Sans l'agriculture.

2. Sans l'agriculture et les organisations internationales.

Tableau 18

Suisse/Genève

**Le secteur de la santé¹ à Genève et en Suisse² en 1985 :
établissements et personnes occupées**

	Genève		Suisse		Genève / Suisse (en %)	
	Etablissements	Personnes occupées	Etablissements	Personnes occupées	Etablissements	Personnes occupées
Secteur de la santé						
Industrie chimique	21	845	201	16 476	10,4	5,1
Constr. électr., électron.,optique	11	186	207	3 617	5,3	5,1
Commerce de gros	74	1 333	568	7 247	13,0	18,4
Commerce de détail	217	1 590	2 895	18 540	7,5	8,6
Assurances	24	372	1 255	6 643	1,9	5,6
Enseignement	22	401	464	7 303	4,7	5,5
Services de santé, vétérinaires	1 251	14 217	15 271	197 524	8,2	7,2
Oeuvres et hébergement sociaux	66	1 217	1 144	26 044	5,8	4,7
Administrations publiques (sens strict)	14	344	158	2 543	8,9	13,5
Assurances sociales	1	64	22	1 969	4,5	3,3
Total	1 701	20 569	22 185	287 906	7,7	7,1
Producteurs de soins						
Cabinet de médecin	608	1 793	7 063	23 848	8,6	7,5
Cabinet de médecin-dentiste	243	1 058	2 858	12 790	8,5	8,3
Psychothérapeute	44	65	493	1 017	8,9	6,4
Guérisseur, chiropraticien	12	38	241	542	5,0	7,0
Physio-, ergothérapeute	105	318	943	2 759	11,1	11,5
Autres professions para-médicales	15	96	618	4 064	2,4	2,4
Hôpital pour traitements courts	17	6 307	310	92 217	5,5	6,8
Hôpital pour traitements longs	17	1 841	607	31 780	2,8	5,8
Clinique psychiatrique	9	1 176	100	15 180	9,0	7,7
Autre établissement pour malades	7	71	88	2 145	8,0	3,3
Laboratoire de mécanicien-dentiste	86	156	853	3 072	10,1	5,1
Laboratoire médical	29	363	132	1 535	22,0	23,6
Consultation ambulatoire	23	517	68	1 184	33,8	43,7
Autre instit. du service de santé	16	348	168	2 791	9,5	12,5
Maison de retraite	26	438	654	9 259	4,0	4,7
Foyer pour handicapés	40	779	490	16 785	8,2	4,6
Total	1 297	15 364	15 686	220 968	8,3	7,0

1. Sans les organisations internationales.

2. Les données du RFE traitées au niveau du canton de Genève sont légèrement différentes des données traitées au niveau fédéral. Pour le secteur de la santé, il n'a pas été tenu compte de la différence marginale entre les deux niveaux, lors de la comparaison.

Annexe statistique	Page
1. Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon l'origine et le sexe, par activité économique	44
2. Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon le temps de travail et le sexe, par activité économique	46
3. Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon la taille de l'établissement et la durée hebdomadaire de travail dans l'établissement (en heure)	50
4. Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon l'origine, le sexe et la nature juridique de l'entreprise	52
5. Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon l'origine et le sexe, par commune	53
6. Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon l'origine et le sexe, par secteur statistique de la Ville de Genève	54

Tableau 1

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon l'origine et le sexe, par activité économique

		PERSONNES OCCUPEES									
		ETABLISSEMENTS	SUISSES			ETRANGERS			TOTAL		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	TOTAL	1702	4558	8268	12826	3347	5890	9237	7905	14158	22063
2	INDUSTRIE, ARTS ET METIERS	32	270	173	443	270	318	588	540	491	1031
31	INDUSTRIE CHIMIQUE	21	223	153	376	219	250	469	442	403	845
312	PRODUITS CHIMIQUES FINIS	21	223	153	376	219	250	469	442	403	845
3121	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	21	223	153	376	219	250	469	442	403	845
36	CONSTR. ELECTR., ELECTRON.,OPTIQUE	11	47	20	67	51	68	119	98	88	186
363	INSTR. DE PRECISION, D'OPTIQUE	11	47	20	67	51	68	119	98	88	186
3634	MATERIEL MEDICO-CHIRURGICAL	11	47	20	67	51	68	119	98	88	186
5	COMMERCE, HOTELLERIE, REPARATION	291	711	1281	1992	485	446	931	1196	1727	2923
51	COMMERCE DE GROS	74	386	388	774	366	193	559	752	581	1333
527	PROD. PHARMAC.,DE BEAUTE,D'ENTRET.	74	386	388	774	366	193	559	752	581	1333
5271	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	38	275	285	560	302	167	469	577	452	1029
5274	MAT. DE LABO, MAT.DENTAIRE,MEDICAL	36	111	103	214	64	26	90	175	129	304
55	COMMERCE DE DETAIL	217	325	893	1218	119	253	372	444	1146	1590
563	PROD. PHARMACEUTIQUES, DE BEAUTE	217	325	893	1218	119	253	372	444	1146	1590
5631	PHARMACIE	138	253	789	1042	89	210	299	342	999	1341
5632	DROGUERIE, PARFUMERIE	57	53	79	132	12	30	42	65	109	174
5633	MATERIEL MEDICAL, DE LABORATOIRE	22	19	25	44	18	13	31	37	38	75
7	BANQUES, ASSUR., AGENCES-CONSEIL	24	94	188	282	24	66	90	118	254	372
72	ASSURANCES	24	94	188	282	24	66	90	118	254	372
721	COMPAGNIES ET CAISSES D'ASSURANCES	24	94	188	282	24	66	90	118	254	372
7214	CAISSE D'ASSURANCE MALADIE	24	94	188	282	24	66	90	118	254	372
8	AUTRES SERVICES	1339	3252	6258	9510	1922	4403	6325	5174	10661	15835
81	ENSEIGNEMENTS PUBLIC ET PRIVE	22	80	272	352	14	35	49	94	307	401
812	ECOLE OBLIGATOIRE	19	57	128	185	7	17	24	64	145	209
8123	ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPECIAL	19	57	128	185	7	17	24	64	145	209
813	ECOLE POST-OBLIGATOIRE	3	23	144	167	7	18	25	30	162	192
8138	ECOLE D'INFIRMIERES	3	23	144	167	7	18	25	30	162	192
83	SERVICES DE SANTE, VETERINAIRES	1251	2926	5535	8461	1738	4018	5756	4664	9553	14217
SOURCE : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE - BERNE / SCS					20.09.90	RET001	RFE85MED	BRFE012X TRFE010X			

SOURCE : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE - BERNE / SCS

20.09.90 RETB01 RFE85MED

BRFE012X TRFE010X 1

Tableau 1 (fin)

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon l'origine et le sexe, par activité économique

		PERSONNES OCCUPEES									
		ETABLISSEMENTS	SUISSSES			ETRANGERS			TOTAL		
			HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
831	CABINETS MEDICAUX	851	923	1559	2482	73	296	369	996	1855	2851
8311	CABINET DE MEDECIN	608	592	979	1571	37	185	222	629	1164	1793
8312	CABINET DENTAIRE	243	331	580	911	36	111	147	367	691	1058
832	CABINETS PARA-MEDICAUX	176	158	273	431	26	60	86	184	333	517
8321	PSYCHOTHEPEUTE	44	29	27	56	4	5	9	33	32	65
8322	GUERISSEUR, CHIROPRACTICIEN	12	12	18	30	2	6	8	14	24	38
8323	PHYSIOTHERAPEUTE, ERGOTHERAPEUTE	105	112	156	268	18	32	50	130	188	318
8324	AUTRES PROFESSIONS PARA-MEDICALES	15	5	72	77	2	17	19	7	89	96
833	HOPITAUX, CLINIQUES	50	1456	3074	4530	1477	3388	4865	2933	6462	9395
8331	HOPITAL POUR TRAITEMENTS COURTS	17	1030	2188	3218	872	2217	3089	1902	4405	6307
8332	HOPITAL POUR TRAITEMENTS LONGS	17	191	525	716	372	753	1125	563	1278	1841
8333	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE	9	221	328	549	220	407	627	441	735	1176
8334	AUTRE ETABLISSEMENT POUR MALADES	7	14	33	47	13	11	24	27	44	71
834	AUTRES INSTITUTIONS POUR LA SANTE	154	368	587	955	162	267	429	530	854	1384
8341	LABORATOIRE DE MECANICIEN-DENTISTE	86	103	21	124	30	2	32	133	23	156
8342	LABORATOIRE MEDICAL	29	65	174	239	34	90	124	99	264	363
8343	CONSULTATION AMBULATOIRE	23	96	242	338	61	118	179	157	360	517
8344	AUTRE INSTIT. DU SERVICE DE SANTE	16	104	150	254	37	57	94	141	207	348
835	SERVICES VETERINAIRES	20	21	42	63	-	7	7	21	49	70
8351	CABINET DE VETERINAIRE	17	18	41	59	-	7	7	18	48	66
8352	AUTRES SERVICES VETERINAIRES	3	3	1	4	-	-	-	3	1	4
85	OEUVRES ET HEBERGEMENT SOCIAUX	66	246	451	697	170	350	520	416	801	1217
851	HOMES, FOYERS SOCIAUX	26	36	141	177	57	204	261	93	345	438
8512	MAISON DE RETRAITE	26	36	141	177	57	204	261	93	345	438
8530	FOYER POUR HANDICAPES	40	210	310	520	113	146	259	323	456	779
9	ADMINISTRATIONS PUBL., DIPLOMATIE	16	231	368	599	646	657	1303	877	1025	1902
91	ADM. PUBLIQUES (AU SENS STRICT)	14	108	204	312	10	22	32	118	226	344
911	ADM. PUBLIQUE GENERALE, AUTORITES	14	108	204	312	10	22	32	118	226	344
9116	ADM. DE LA SANTE, DE L'ENVIRONN.	14	108	204	312	10	22	32	118	226	344
92	ASSURANCES SOCIALES	1	45	10	55	4	5	9	49	15	64
9210	ASSURANCE ACCIDENTS (CNA)	1	45	10	55	4	5	9	49	15	64
93	DIPLOMATIE, ORG.INTERGOUVERNEMENT,	1	78	154	232	632	630	1262	710	784	1494
9320	ORGAN. INTERN. GOUVERNEMENTALE	1	78	154	232	632	630	1262	710	784	1494
SOURCE : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE - BERNE / SCS					20.09.90	RET01	RFE85MED	BRFE012X TRFE010X			

SOURCE : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE - BERNE / SCS

20.09.90 RETB01 RFE85MED

BRFE012X TRFE010X 1

Tableau 2

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon le temps de travail et le sexe, par activité économique

		ETABLISSEMENTS OCCUPANT ...			PERSONNES OCC. ... DE LA DUREE HABIT. DE TRAVAIL					
		AU MOINS UNE PERS. A PLEIN T.	AUCUNE PERS. A PLEIN T.	TOTAL	A 90 % ET PLUS			DE 70 % A 89 %		
					HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	TOTAL	1631	71	1702	7167	10083	17250	162	999	1161
2	INDUSTRIE, ARTS ET METIERS	32	-	32	528	439	967	1	16	17
31	INDUSTRIE CHIMIQUE	21	-	21	436	357	793	1	14	15
312	PRODUITS CHIMIQUES FINIS	21	-	21	436	357	793	1	14	15
3121	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	21	-	21	436	357	793	1	14	15
36	CONSTR. ELECTR., ELECTRON., OPTIQUE	11	-	11	92	82	174	-	2	2
363	INSTR. DE PRECISION, D'OPTIQUE	11	-	11	92	82	174	-	2	2
3634	MATERIEL MEDICO-CHIRURGICAL	11	-	11	92	82	174	-	2	2
5	COMMERCE, HOTELLERIE, REPARATION	279	12	291	1063	1143	2206	22	134	156
51	COMMERCE DE GROS	67	7	74	727	432	1159	2	30	32
527	PROD. PHARMAC., DE BEAUTE, D'ENTRET.	67	7	74	727	432	1159	2	30	32
5271	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	32	6	38	566	346	912	-	20	20
5274	MAT. DE LABO, MAT. DENTAIRE, MEDICAL	35	1	36	161	86	247	2	10	12
55	COMMERCE DE DETAIL	212	5	217	336	711	1047	20	104	124
563	PROD. PHARMACEUTIQUES, DE BEAUTE	212	5	217	336	711	1047	20	104	124
5631	PHARMACIE	137	1	138	244	600	844	17	98	115
5632	DROGUERIE, PARFUMERIE	53	4	57	59	92	151	-	1	1
5633	MATERIEL MEDICAL, DE LABORATOIRE	22	-	22	33	19	52	3	5	8
7	BANQUES, ASSUR., AGENCES-CONSEIL	22	2	24	113	218	331	1	4	5
72	ASSURANCES	22	2	24	113	218	331	1	4	5
721	COMPAGNIES ET CAISSES D'ASSURANCES	22	2	24	113	218	331	1	4	5
7214	CAISSE D'ASSURANCE MALADIE	22	2	24	113	218	331	1	4	5
8	AUTRES SERVICES	1282	57	1339	4616	7432	12048	134	809	943
81	ENSEIGNEMENTS PUBLIC ET PRIVE	22	-	22	76	199	275	5	20	25
812	ECOLE OBLIGATOIRE	19	-	19	49	97	146	4	13	17
8123	ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPECIAL	19	-	19	49	97	146	4	13	17
813	ECOLE POST-OBLIGATOIRE	3	-	3	27	102	129	1	7	8
8138	ECOLE D'INFIRMIERES	3	-	3	27	102	129	1	7	8
83	SERVICES DE SANTE, VETERINAIRES	1196	55	1251	4189	6721	10910	98	667	765

SOURCE : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE - BERNE / SCS

20.09.90 RETB01

RFE85MED

BRFE012X TRFE014A 1

Tableau 2 (suite)

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon le temps de travail et le sexe, par activité économique

		PERSONNES OCCUPEES ... DE LA DUREE HABITUELLE DE TRAVAIL DANS L'ETABLISSEMENT								
		DE 50 % A 69 %			A MOINS DE 50 %			TOTAL		
		HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	TOTAL	264	2141	2405	312	935	1247	7905	14158	22063
2	INDUSTRIE, ARTS ET METIERS	6	28	34	5	8	13	540	491	1031
31	INDUSTRIE CHIMIQUE	3	26	29	2	6	8	442	403	845
312	PRODUITS CHIMIQUES FINIS	3	26	29	2	6	8	442	403	845
3121	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	3	26	29	2	6	8	442	403	845
36	CONSTR. ELECTR., ELECTRON., OPTIQUE	3	2	5	3	2	5	98	88	186
363	INSTR. DE PRECISION, D'OPTIQUE	3	2	5	3	2	5	98	88	186
3634	MATERIEL MEDICO-CHIRURGICAL	3	2	5	3	2	5	98	88	186
5	COMMERCE, HOTELLERIE, REPARATION	47	206	253	64	244	308	1196	1727	2923
51	COMMERCE DE GROS	14	78	92	9	41	50	752	581	1333
527	PROD. PHARMAC., DE BEAUTE, D'ENTRET.	14	78	92	9	41	50	752	581	1333
5271	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	5	51	56	6	35	41	577	452	1029
5274	MAT. DE LABO, MAT. DENTAIRE, MEDICAL	9	27	36	3	6	9	175	129	304
55	COMMERCE DE DETAIL	33	128	161	55	203	258	444	1146	1590
563	PROD. PHARMACEUTIQUES, DE BEAUTE	33	128	161	55	203	258	444	1146	1590
5631	PHARMACIE	29	116	145	52	185	237	342	999	1341
5632	DROGUERIE, PARFUMERIE	3	5	8	3	11	14	65	109	174
5633	MATERIEL MEDICAL, DE LABORATOIRE	1	7	8	-	7	7	37	38	75
7	BANQUES, ASSUR., AGENCES-CONSEIL	3	21	24	1	11	12	118	254	372
72	ASSURANCES	3	21	24	1	11	12	118	254	372
721	COMPAGNIES ET CAISSES D'ASSURANCES	3	21	24	1	11	12	118	254	372
7214	CAISSE D'ASSURANCE MALADIE	3	21	24	1	11	12	118	254	372
8	AUTRES SERVICES	196	1760	1956	228	660	888	5174	10661	15835
81	ENSEIGNEMENTS PUBLIC ET PRIVE	8	79	87	5	9	14	94	307	401
812	ECOLE OBLIGATOIRE	7	28	35	4	7	11	64	145	209
8123	ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPECIAL	7	28	35	4	7	11	64	145	209
813	ECOLE POST-OBLIGATOIRE	1	51	52	1	2	3	30	162	192
8138	ECOLE D'INFIRMIERES	1	51	52	1	2	3	30	162	192
83	SERVICES DE SANTE, VETERINAIRES	166	1577	1743	211	588	799	4664	9553	14217

SOURCE : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE - BERNE / SCS

20.09.90 RETB01 RFE85MED

BRFE012X TRFE014B 1

Tableau 2 (suite)

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon le temps de travail et le sexe, par activité économique

		ETABLISSEMENTS OCCUPANT ...			PERSONNES OCC. ... DE LA DUREE HABIT. DE TRAVAIL					
		AU MOINS UNE PERS. A PLEIN T.	AUCUNE PERS. A PLEIN T.	TOTAL	A 90 % ET PLUS			DE 70 % A 89 %		
					HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
831	CABINETS MEDICAUX	815	36	851	856	1034	1890	25	123	148
8311	CABINET DE MEDECIN	577	31	608	578	602	1180	10	81	91
8312	CABINET DENTAIRE	238	5	243	278	432	710	15	42	57
832	CABINETS PARA-MEDICAUX	163	13	176	159	149	308	11	50	61
8321	PSYCHOTHERAPEUTE	36	8	44	32	25	57	-	-	-
8322	GUERISSEUR, CHIROPRACTICIEN	11	1	12	14	13	27	-	-	-
8323	PHYSIOTHERAPEUTE, ERGOTHERAPEUTE	101	4	105	108	77	185	11	33	44
8324	AUTRES PROFESSIONS PARA-MEDICALES	15	-	15	5	34	39	-	17	17
833	HOPITAUX, CLINIQUES	49	1	50	2723	4938	7661	41	419	460
8331	HOPITAL POUR TRAITEMENTS COURTS	17	-	17	1750	3367	5117	20	270	290
8332	HOPITAL POUR TRAITEMENTS LONGS	17	-	17	541	1011	1552	8	95	103
8333	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE	9	-	9	415	537	952	10	42	52
8334	AUTRE ETABLISSEMENT POUR MALADES	6	1	7	17	23	40	3	12	15
834	AUTRES INSTITUTIONS POUR LA SANTE	149	5	154	430	572	1002	21	71	92
8341	LABORATOIRE DE MECANICIEN-DENTISTE	83	3	86	128	15	143	-	3	3
8342	LABORATOIRE MEDICAL	28	1	29	76	178	254	5	7	12
8343	CONSULTATION AMBULATOIRE	23	-	23	142	255	397	3	39	42
8344	AUTRE INSTIT. DU SERVICE DE SANTE	15	1	16	84	124	208	13	22	35
835	SERVICES VETERINAIRES	20	-	20	21	28	49	-	4	4
8351	CABINET DE VETERINAIRE	17	-	17	18	27	45	-	4	4
8352	AUTRES SERVICES VETERINAIRES	3	-	3	3	1	4	-	-	-
85	OEUVRES ET HEBERGEMENT SOCIAUX	64	2	66	351	512	863	31	122	153
851	HOMES, FOYERS SOCIAUX	26	-	26	85	232	317	1	52	53
8512	MAISON DE RETRAITE	26	-	26	85	232	317	1	52	53
8530	FOYER POUR HANDICAPES	38	2	40	266	280	546	30	70	100
9	ADMINISTRATIONS PUBL., DIPLOMATIE	16	-	16	847	851	1698	4	36	40
91	ADM. PUBLIQUES (AU SENS STRICT)	14	-	14	100	124	224	3	33	36
911	ADM. PUBLIQUE GENERALE, AUTORITES	14	-	14	100	124	224	3	33	36
9116	ADM. DE LA SANTE, DE L'ENVIRONN.	14	-	14	100	124	224	3	33	36
92	ASSURANCES SOCIALES	1	-	1	47	14	61	-	-	-
9210	ASSURANCE ACCIDENTS (CNA)	1	-	1	47	14	61	-	-	-
93	DIPLOMATIE, ORG. INTERGOUVERNEMENT.	1	-	1	700	713	1413	1	3	4
9320	ORGAN. INTERN. GOUVERNEMENTALE	1	-	1	700	713	1413	1	3	4

SOURCE : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE - BERNE / SCS

20.09.90 RETB01 RFE85MED

BRFE012X TRFE014A 1

Tableau 2 (fin)

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon le temps de travail et le sexe, par activité économique

		PERSONNES OCCUPEES ... DE LA DUREE HABITUELLE DE TRAVAIL DANS L'ETABLISSEMENT								
		DE 50 % A 69 %			A MOINS DE 50 %			TOTAL		
		HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
831	CABINETS MEDICAUX	57	321	378	58	377	435	996	1855	2851
8311	CABINET DE MEDECIN	19	233	252	22	248	270	629	1164	1793
8312	CABINET DENTAIRE	38	88	126	36	129	165	367	691	1058
832	CABINETS PARA-MEDICAUX	7	84	91	7	50	57	184	333	517
8321	PSYCHOTHERAPEUTE	-	4	4	1	3	4	33	32	65
8322	GUERISSEUR, CHIROPATICIEN	-	8	8	-	3	3	14	24	38
8323	PHYSIOTHERAPEUTE, ERGOTHERAPEUTE	6	45	51	5	33	38	130	188	318
8324	AUTRES PROFESSIONS PARA-MEDICALES	1	27	28	1	11	12	7	89	96
833	HOPITAUX, CLINIQUES	78	1029	1107	91	76	167	2933	6462	9395
8331	HOPITAL POUR TRAITEMENTS COURTS	44	724	768	88	44	132	1902	4405	6307
8332	HOPITAL POUR TRAITEMENTS LONGS	11	153	164	3	19	22	563	1278	1841
8333	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE	16	145	161	-	11	11	441	735	1176
8334	AUTRE ETABLISSEMENT POUR MALADES	7	7	14	-	2	2	27	44	71
834	AUTRES INSTITUTIONS POUR LA SANTE	24	139	163	55	72	127	530	854	1384
8341	LABORATOIRE DE MECANICIEN-DENTISTE	3	1	4	2	4	6	133	23	156
8342	LABORATOIRE MEDICAL	5	52	57	13	27	40	99	264	363
8343	CONSULTATION AMBULATOIRE	7	57	64	5	9	14	157	360	517
8344	AUTRE INSTIT. DU SERVICE DE SANTE	9	29	38	35	32	67	141	207	348
835	SERVICES VETERINAIRES	-	4	4	-	13	13	21	49	70
8351	CABINET DE VETERINAIRE	-	4	4	-	13	13	18	48	66
8352	AUTRES SERVICES VETERINAIRES	-	-	-	-	-	-	3	1	4
85	OEUVRES ET HEBERGEMENT SOCIAUX	22	104	126	12	63	75	416	801	1217
851	HOMES, FOYERS SOCIAUX	4	28	32	3	33	36	93	345	438
8512	MAISON DE RETRAITE	4	28	32	3	33	36	93	345	438
8530	FOYER POUR HANDICAPES	18	76	94	9	30	39	323	456	779
9	ADMINISTRATIONS PUBL., DIPLOMATIE	12	126	138	14	12	26	877	1025	1902
91	ADM. PUBLIQUES (AU SENS STRICT)	8	59	67	7	10	17	118	226	344
911	ADM. PUBLIQUE GENERALE, AUTORITES	8	59	67	7	10	17	118	226	344
9116	ADM. DE LA SANTE, DE L'ENVIRONN.	8	59	67	7	10	17	118	226	344
92	ASSURANCES SOCIALES	1	1	2	1	-	1	49	15	64
9210	ASSURANCE ACCIDENTS (CNA)	1	1	2	1	-	1	49	15	64
93	DIPLOMATIE, ORG. INTERGOUVERNEMENT.	3	66	69	6	2	8	710	784	1494
9320	ORGAN. INTERN. GOUVERNEMENTALE	3	66	69	6	2	8	710	784	1494

SOURCE : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE - BERNE / SCS

20.09.90 RETB01 RFE85MED

BRFE012X TRFE014B 1

Tableau 3

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon la taille de l'établissement et la durée hebdomadaire de travail dans l'établissement (en heure)

	TAILLE DE L'ETABLISSEMENT (EN PERSONNES OCCUPEES)									
	1		DE 2 A 4		DE 5 A 9		DE 10 A 19		DE 20 A 49	
	ETAB.	PERS.	ETAB.	PERS.	ETAB.	PERS.	ETAB.	PERS.	ETAB.	PERS.
MOINS DE 35	53	53	92	219	8	53	3	51	2	41
35 - 35,5	10	10	26	72	4	24	-	-	-	-
36 - 36,5	6	6	45	119	3	19	-	-	-	-
37 - 37,5	1	1	8	20	1	5	1	12	-	-
38 - 38,5	4	4	19	52	5	26	-	-	-	-
39 - 39,5	2	2	10	28	2	14	-	-	-	-
40	50	50	290	793	83	521	25	329	17	513
40,5	-	-	2	5	3	17	3	46	-	-
41	1	1	40	123	81	542	48	653	25	695
41,5	-	-	8	23	11	69	5	67	6	153
42	8	8	112	319	43	257	12	153	6	158
42,5	4	4	16	49	12	77	9	134	4	94
43	4	4	8	25	4	28	1	10	-	-
43,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44	4	4	71	202	26	161	4	57	4	111
44,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
45	18	18	36	91	5	30	4	59	2	60
45,5	1	1	3	7	-	-	-	-	-	-
46	2	2	3	8	1	6	1	15	-	-
46,5	1	1	2	7	-	-	-	-	-	-
47	-	-	2	5	1	9	-	-	-	-
47,5	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-
48	4	4	10	29	-	-	1	13	-	-
48,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
49	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-
49,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50 - 55,5	22	22	42	107	6	37	2	28	-	-
56 - 60,5	11	11	25	69	2	14	-	-	-	-
61 - 65,5	1	1	6	15	1	6	-	-	-	-
66 - 70,5	-	-	3	8	1	6	-	-	-	-
71 ET PLUS	-	-	2	6	-	-	-	-	-	-
SANS INDICATION	41	41	25	56	3	17	-	-	-	-
TOTAL	248	248	908	2461	306	1938	119	1627	66	1825

Tableau 3 (fin)

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon la taille de l'établissement et la durée hebdomadaire de travail dans l'établissement (en heure)

	TAILLE DE L'ETABLISSEMENT (EN PERSONNES OCCUPEES)									
	DE 50 A 99		DE 100 A 199		DE 200 A 499		500 ET PLUS		TOTAL	
	ETAB.	PERS.	ETAB.	PERS.	ETAB.	PERS.	ETAB.	PERS.	ETAB.	PERS.
MOINS DE 35	1	52	-	-	-	-	-	-	159	469
35 - 35,5	-	-	-	-	-	-	-	-	40	106
36 - 36,5	-	-	-	-	-	-	-	-	54	144
37 - 37,5	-	-	-	-	-	-	-	-	11	38
38 - 38,5	-	-	-	-	-	-	-	-	28	82
39 - 39,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14	44
40	6	427	1	188	-	-	2	2062	474	4883
40,5	-	-	-	-	-	-	-	-	8	68
41	14	979	7	891	2	819	3	6413	221	11116
41,5	-	-	-	-	1	273	-	-	31	585
42	6	404	1	138	2	581	-	-	190	2018
42,5	5	335	1	115	-	-	-	-	51	808
43	1	64	1	144	-	-	-	-	19	275
43,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44	1	79	-	-	-	-	-	-	110	614
44,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
45	-	-	-	-	-	-	-	-	65	258
45,5	-	-	-	-	-	-	-	-	4	8
46	-	-	-	-	-	-	-	-	7	31
46,5	-	-	-	-	-	-	-	-	3	8
47	-	-	-	-	-	-	-	-	3	14
47,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2
48	-	-	-	-	-	-	-	-	15	46
48,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
49	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2
49,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50 - 55,5	-	-	-	-	-	-	-	-	72	194
56 - 60,5	-	-	-	-	-	-	-	-	38	94
61 - 65,5	-	-	-	-	-	-	-	-	8	22
66 - 70,5	-	-	-	-	-	-	-	-	4	14
71 ET PLUS	-	-	-	-	-	-	-	-	2	6
SANS INDICATION	-	-	-	-	-	-	-	-	69	114
TOTAL	34	2340	11	1476	5	1673	5	8475	1702	22063

Tableau 4

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon l'origine, le sexe et la nature juridique de l'entreprise

	ETABLISSEMENTS	PERSONNES OCCUPEES								
		SUISSES			ETRANGERS			TOTAL		
		HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
SECTEUR PRIVE	1588	2720	4575	7295	1243	2278	3521	3963	6853	10816
RAISON INDIVIDUELLE	1187	1189	1920	3109	157	458	615	1346	2378	3724
SOCIETE SIMPLE	48	81	150	231	10	24	34	91	174	265
SOCIETE EN NOM COLLECTIF	38	69	140	209	27	84	111	96	224	320
SOCIETE EN COMMANDITE	14	81	169	250	52	67	119	133	236	369
SOCIETE ANONYME	195	904	1343	2247	872	1148	2020	1776	2491	4267
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	8	17	40	57	3	5	8	20	45	65
SOCIETE COOPERATIVE DE DROIT PRIVE	13	31	65	96	4	35	39	35	100	135
ASSOCIATION	73	248	570	818	83	373	456	331	943	1274
FONDATION DE DROIT PRIVE	12	100	178	278	35	84	119	135	262	397
AUTRE NATURE JURIDIQUE (SANS INDICATION)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SECTEUR PUBLIC	114	1838	3693	5531	2104	3612	5716	3942	7305	11247
ADMINISTRATION FEDERALE	2	5	6	11	-	-	-	5	6	11
ADMINISTRATION CANTONALE	104	1681	3357	5038	1427	2930	4357	3108	6287	9395
ADMINISTRATION COMMUNALE	2	1	11	12	-	2	2	1	13	14
AUTRE CORPORATION DE DROIT PUBLIC	1	15	49	64	34	42	76	49	91	140
FONDATION DE DROIT PUBLIC	3	13	106	119	7	3	10	20	109	129
SOCIETE COOPERATIVE DE DROIT PUBLIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ADMINISTRATION OU ETABLISSEMENT ETRANGER DE DROIT PUBLIC	1	78	154	232	632	630	1262	710	784	1494
GOVERNEMENT ETRANGER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ETABLISSEMENT FEDERAL DE DROIT PUBLIC	1	45	10	55	4	5	9	49	15	64
ETABLISSEMENT CANTONAL DE DROIT PUBLIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ETABLISSEMENT COMMUNAL DE DROIT PUBLIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1702	4558	8268	12826	3347	5890	9237	7905	14158	22063

Tableau 5

Canton de Genève

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon l'origine et le sexe, par commune

	ETABLISSEMENTS	PERSONNES OCCUPEES								
		SUISSES			ETRANGERS			TOTAL		
		HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
GENEVE	1207	2783	5243	8026	1306	3029	4335	4089	8272	12361
AIRE-LA-VILLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANIERES	1	-	3	3	2	7	9	2	10	12
AVULLY	2	18	4	22	40	2	42	58	6	64
AVUSY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BARDONNEX	1	1	2	3	4	-	4	5	2	7
BELLEVUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BERNEX	12	85	184	269	169	273	442	254	457	711
CAROUGE	84	331	442	773	259	158	417	590	600	1190
CARTIGNY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CELIGNY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CHANCY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CHENE-BOUGERIES	36	112	272	384	49	220	269	161	492	653
CHENE-BOURG	27	44	57	101	23	25	48	67	82	149
CHOULEX	3	1	6	7	2	9	11	3	15	18
COLLEX-BOSSY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COLLONGE-BELLERIVE	15	64	174	238	94	93	187	158	267	425
COLOGNY	5	5	11	16	1	4	5	6	15	21
CONFIGNON	4	3	11	14	3	12	15	6	23	29
CORSIER	1	1	2	3	-	-	-	1	2	3
DARDAGNY	1	3	-	3	-	-	-	3	-	3
GENTHOD	4	9	16	25	2	4	6	11	20	31
GRAND-SACONNEX	18	30	47	77	15	17	32	45	64	109
GY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HERMANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
JUSSY	2	1	2	3	-	-	-	1	2	3
LACONNEX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LANCY	52	126	216	342	28	55	83	154	271	425
MEINIER	4	7	8	15	2	1	3	9	9	18
MEYRIN	49	186	321	507	121	303	424	307	624	931
ONEX	28	43	103	146	10	23	33	53	126	179
PERLY-CERTOUX	1	-	1	1	-	-	-	-	1	1
PLAN-LES-OUATES	14	119	93	212	166	163	329	285	256	541
PREGNY-CHAMBESY	5	91	183	274	642	678	1320	733	861	1594
PRESINGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PUPLINGE	4	3	8	11	-	-	-	3	8	11
RUSSIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SATIGNY	6	19	18	37	5	5	10	24	23	47
SORAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
THONEX	34	314	581	895	348	684	1032	662	1265	1927
TROINEX	2	1	2	3	-	-	-	1	2	3
VANDOEUVRES	7	8	24	32	4	9	13	12	33	45
VERNIER	39	115	147	262	42	74	116	157	221	378
VERSOIX	27	26	63	89	4	8	12	30	71	101
VEYRIER	7	9	24	33	6	34	40	15	58	73
TOTAL CANTON	1702	4558	8268	12826	3347	5890	9237	7905	14158	22063

SOURCE : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE - BERNE / SCS

20.09.90 RETB01 RFE85MED

BRFE014X TRFE010X 1

Tableau 6

Etablissements et personnes occupées dans le secteur de la santé, en 1985, selon l'origine et le sexe, par secteur statistique de la Ville de Genève

	Etablissements	Personnes occupées								
		Suisse			Etrangers			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Genève - Cité	464	694	1 163	1 857	156	321	477	850	1 484	2 334
Cité - centre	298	473	741	1 214	96	183	279	569	924	1 493
St-Gervais - Chantepoulet	89	124	245	369	38	68	106	162	313	475
Délices - Grottes	35	48	65	113	6	23	29	54	88	142
Pâquis - Navigation	42	49	112	161	16	47	63	65	159	224
Plainpalais	352	1 484	2 944	4 428	927	2 314	3 241	2 411	5 258	7 669
Champel - Roseraie	206	1 227	2 478	3 705	854	2 133	2 987	2 081	4 611	6 692
La Cluse - Philosophes	74	135	198	333	31	61	92	166	259	425
Jonction - Plainpalais	54	82	185	267	23	55	78	105	240	345
Bâtie - Acacias	18	40	83	123	19	65	84	59	148	207
Eaux-Vives	229	337	594	931	110	199	309	447	793	1 240
Eaux-Vives - Lac	125	229	385	614	95	145	240	324	530	854
Florissant - Malagnou	104	108	209	317	15	54	69	123	263	386
Petit-Saconnex	162	268	542	810	113	195	308	381	737	1 118
Sécheron - Prieuré	17	36	61	97	10	16	26	46	77	123
ONU - Rigot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand-Pré - Vermont	33	38	93	131	14	30	44	52	123	175
Bouchet - Moillebeau	27	81	180	261	69	93	162	150	273	423
Charmilles - Châtelaine	67	90	181	271	17	55	72	107	236	343
St-Jean - Aïre	18	23	27	50	3	1	4	26	28	54
Total Ville de Genève	1 207	2 783	5 243	8 026	1 306	3 029	4 335	4 089	8 272	12 361

Source : OFS (Berne) et SCS (Genève)

Collection "Aspects statistiques" : liste des cahiers parus

• Economie genevoise, rétrospective annuelle

N° 55	Février	1987	Rétrospective	1986
N° 59	Février	1988	"	1987
N° 64	Février	1989	"	1988
N° 73	Février	1990	"	1989

• Recensements fédéraux de la population et des logements (RFP)

N° 22	Octobre	1981	RFP 1980	1. Population et ménages
N° 30	Octobre	1982	RFP 1980	2. Structures de la population des communes
N° 32	Décembre	1982	RFP 1980	3. Structures de la population du canton
N° 35	Mai	1983	RFP 1980	4. Ménages : composition et taille
N° 38	Septembre	1983	RFP 1980	5. Bâtimens et logements
N° 42	Décembre	1984	RFP 1980	6. Population active et mouvements pendulaires
N° 44	Mai	1985	RFP 1980	7. Conditions d'habitation des ménages (1)
N° 45	Juillet	1985	RFP 1980	8. " " " (2)
N° 46	Août	1985	RFP 1980	9. " " " (3)
N° 52	Juin	1986	RFP 1980	10. Structure professionnelle de la population résidante active

• Recensements fédéraux des entreprises (RFE)

N° 3	Mai	1977	RFE 1975	Le secteur public à Genève
N° 8	Juin	1978	RFE 1975	Les emplois, évolution par branche
N° 16	Octobre	1980	RFE 1975	La dépendance économique des entreprises du canton
N° 57	Septembre	1987	RFE 1985	1. Les administrations publiques dans le canton
N° 62	Novembre	1988	RFE 1985	3. Évolution de l'emploi par branche économique 1975
N° 66	Mars	1989	RFE 1985	4. Les entreprises établies à Genève
N° 68	Mai	1989	RFE 1985	5. Evolution de l'emploi dans les communes genevoises 1975-82-85
N° 69	Juin	1989	RFE 1985	6. Etablissements et personnes occupées dans le canton de Genève
N° 74	Mars	1990	RFE 1985	7. Le commerce de détail à Genève
N° 77	Septembre	1990	RFE 1985	8. Valeur de la production dans le canton de Genève; estimation par branche économique
N° 78	Septembre	1990	RFE 1985	9. Le secteur de la santé à Genève

• Population (état, mouvement, perspectives)

N° 11	Février	1979	Perspectives d'évolution de la population du canton	
N° 28	Février	1982	Évolution récente de la natalité à Genève	
N° 31	Novembre	1982	Note sur l'évolution des divorces à Genève	
N° 49	Janvier	1986	Évolution de la population étrangère à Genève, 1981-1984	
N° 58	Décembre	1987	Émigration des Suisses hors du canton de Genève, 1984-1986	
N° 71	Novembre	1989	Note sur l'évolution des conceptions hors mariage, à Genève et en Suisse	
N° 76	Septembre	1990	Perspectives de population pour le canton de Genève jusqu'en 2010	

• Emploi et vie active

N° 5	Juin	1977	Évolution de l'emploi à Genève depuis 1973	
N° 15	Mai	1980	Évolution de l'emploi à Genève	
N° 24	Novembre	1981	Population active à Genève, 1980	
N° 36	Juin	1983	Les emplois à Genève en 1982; enquête de septembre 1982	
N° 50	Février	1986	Evolution de l'emploi à Genève	
N° 63	Février	1989	La main-d'oeuvre frontalière dans le canton de Genève	

• Enseignement, formation, recherche

N° 25	Décembre	1981	Les brevets originaires de Genève délivrés en Suisse, 1978-1980	
-------	----------	------	---	--

• Agriculture

N° 23	Octobre	1981	RFA 1980	Recensement de l'agriculture et de l'horticulture
N° 61	Octobre	1988	RFE 1985	2. Le recensement de l'agriculture à Genève (RFA)

- **Energie**

N° 53 Novembre 1986 Le point sur les statistiques de l'énergie dans le canton de Genève

- **Industrie**

N° 40 Avril 1984 Évolution de l'emploi dans l'industrie genevoise, 1966-1982

- **Construction et logement**

Dépenses pour les constructions dans le canton de Genève

N° 1	Février	1977	Programme 1977-1981 des investissements publics à Genève
N° 4	Mai	1977	Dépenses pour les travaux de construction à Genève en 1976 et 1977
N° 7	Avril	1978	" " " en 1977 et 1978
N° 13	Mai	1979	" " " en 1978 et 1979

Logements inoccupés (vides, vacants), locaux commerciaux vacants

N° 2	Mars	1977	Résultats de l'enquête à Genève, au 1er décembre	1976
N° 6	Février	1978	" " "	1977
N° 12	Février	1979	" " "	1978
N° 14	Mars	1980	" " "	1979
N° 19	Mars	1981	" " "	1980
N° 27	Février	1982	" " "	1981
N° 34	Mars	1983	" " "	1982
N° 43	Mars	1985	Résultats de l'enquête à Genève, au 1er juin	1984
N° 48	Octobre	1985	" " "	1985
N° 54	Décembre	1986	" " "	1986
N° 65	Février	1989	" " "	1987 et 1988

- **Banques et assurances**

N° 70 Août 1989 Les banques à Genève

- **Secteur international**

N° 9	Décembre	1978	Les Organisations internationales à Genève	1977-1978
N° 18	Mars	1981	" "	1979-1980
N° 72	Janvier	1990	Le secteur international à Genève, bilan 1989	

- **Commerce extérieur du canton avec l'étranger**

N° 20	Avril	1981	Résultats par groupe de marchandises, 1972-1980
N° 33	Février	1983	Emploi, nature, provenance et destination des marchandises, 1981
N° 51	Avril	1986	Mode de transport (1972-1984), emploi et nature des marchandises (1982-1984)

- **Salaires, revenus et prestations sociales**

N° 39 Décembre 1983 Les revenus distribués par branche économique à Genève; salaires moyens à Genève et en Suisse

- **Prix, loyers**

N° 17	Février	1981	Évolution des prix à la consommation; bilan 1980 et perspectives 1981
N° 21	Juin	1981	Évolution semestrielle des loyers; résultats de mai 1981
N° 26	Février	1982	Évolution semestrielle des loyers; rétrospective et résultats de novembre 1981
N° 29	Avril	1982	Évolution des prix à la consommation; bilan 1981 et perspectives 1982
N° 37	Juin	1983	Prix à la consommation et loyers; évolution 1982-1983
N° 41	Juillet	1984	" " " évolution 1983-1984
N° 56	Juillet	1987	" " " évolution 1984-1986
N° 60	Septembre	1988	Évolution des prix à la consommation 1983-1987; comparaison Genève/Suisse
N° 67	Avril	1989	Variations et niveau des loyers en cas de changement de locataire
N° 75	Juin	1990	Évolution des prix à la consommation (bilan 1989)

- **Conjoncture**

N° 47 Septembre 1985 Le mouvement de fonds des CCP à Genève, 1960-1984

- **Mélanges**

N° 10 Janvier 1979 Franc suisse et économie genevoise
Quelques considérations générales sur l'évolution du cours du franc suisse
Tourisme et hôtellerie

Données générales, chiffres

- **Annuaire statistique**

Environ 330 pages, couverture rouge, parution vers la fin du mois d'octobre.

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton dans son ensemble, mais aussi les communes (et en particulier la Ville de Genève). L'annuaire couvre un maximum de domaines : en principe, tous ceux pour lesquels on dispose de statistiques fiables et pertinentes.

- **Mémento statistique**

Dépliant annuel paraissant en mai (gratuit).

C'est une synthèse des données essentielles sur le canton.

- **Bulletin statistique**

Bulletin trimestriel de 44 pages, couverture verte.

Choix des principales statistiques genevoises (avec quelques données suisses) disponibles trimestriellement ou mensuellement. Ce bulletin trimestriel est complété d'une feuille mensuelle (huit numéros par an) donnant une mise à jour des principales données sur le canton.

Cahiers

(Etudes, analyses, résultats de relevés périodiques ou d'enquêtes).

Cahiers de format A4; quatre séries identifiables par la couleur de leur couverture :

- **Aspects statistiques**

Couverture bleue, 4 à 8 numéros par an.

Série consacrée à la présentation commentée et illustrée de sujets divers traités périodiquement (résultats de recensements, d'enquêtes annuelles, etc.) ou non (études ponctuelles). Dans cette série paraît chaque année, au début mars, une rétrospective sur l'économie genevoise.

- **Données statistiques**

Couverture jaune, 8 à 10 numéros par an.

Série permettant la diffusion rapide de résultats (statistiques annuelles, enquêtes), sous la forme de tableaux statistiques brièvement commentés. Cette série s'adresse d'abord à des publics spécialisés.

- **Etudes et documents**

Couverture rouge et noire, diffusion par souscription.

Documents techniques (méthodologie, classifications) ou données statistiques de référence ou ayant valeur d'archives.

- **Reflets conjoncturels**

Cahier trimestriel de 8 pages, couverture brune.

Série distribuée avec le bulletin statistique trimestriel, traitant de la conjoncture économique à Genève. Choix d'indicateurs économiques, l'accent principal ayant été mis jusqu'ici sur l'industrie (test conjoncturel).

Publications périodiques sur des domaines spécifiques

- **Marche des affaires**

Feuilles de couleur orange.

Industrie : résultats du test conjoncturel; feuille mensuelle avec complément trimestriel.

Hôtellerie : résultats du test conjoncturel; feuille trimestrielle.

Construction : résultats de l'enquête sur l'activité de la construction et choix d'indicateurs conjoncturels complémentaires; feuille trimestrielle.

- **Indices des prix à la consommation**

Feuille mensuelle de couleur violette.

Tableaux sur les indices suisse et genevois, avec commentaires sur l'indice genevois.

- **Mercuriale de Genève**

Recueil de tableaux d'une douzaine de pages, couleur brique, paraissant une fois par mois.

Liste des prix observés sur les marchés de la Ville de Genève.